



Bulletin Officiel

N°6103 Mercredi 13 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	6-10
ABC TUNISIE 2020-1	11-16
CIL 2020-1	17-20

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

CEREALIS S.A	21
UNIVES OBLIGATIONS SICAV	22

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

CEREALIS - AGO -	23-25
------------------	-------

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE ADWYA
- CEREALIS S.A
- SICAV AMEN
- UNIVES OBLIGATIONS SICAV
- MAC AL HOUDA FCP

ANNEXE IV

RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE CHARAIQUE RELATIF A L'EXERCICE 2019

- MAC AL HOUDA FCP

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- CEREALIS S.A

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paielement :

Le paielement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paielement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paielement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paielements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE : CEREALIS.SA

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1, rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis

Les actionnaires de la société CEREALIS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le Jeudi 04 Juin 2020 à Onze heure (11h00) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac TURKANA, les Berges du Lac, 1053, Tunis, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et distribution de dividendes.
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 .
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs.
9. Pouvoirs pour formalités

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV invite ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **27 mai 2020 à 11 heures** au siège social de la société sis à l'immeuble BTK, au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ;
- 4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE : CEREALIS.SA

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1, rue du Lac Turkana Les Berges du
Lac 1053 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale qui se tiendra en date du 04 Juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les dits états financiers se soldant par un bilan de 23 996 745 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 2 315 006 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes afférent aux états financiers consolidés du groupe Céréalis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les dits états financiers consolidés se soldant par un bilan de 28 281 028 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net (Part du groupe) de 3 263 567 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comme suit :

Résultats de l'exercice 2019	2 315 006 TND
Résultats reportés antérieurs	4 309 173 TND
Modifications comptables	- 429 015 TND
Sous Total	6 195 164 TND
Résultat reportés	6 195 164 TND

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine, à 5 111 112 Dinars Tunisiens et dont le reliquat est de 2 813 334 Dinars Tunisiens est exonéré de l'impôt en cas de distribution.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 145 millimes par action correspondant à la somme globale de 708 888,905 Dinars Tunisiens à prélever de la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du/..../2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, a approuvé les conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de six mille (6000 TND) net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2020 - AS - 0500

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	192,504	192,542		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	131,504	131,524		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	110,652	110,666		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	117,236	117,250		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	115,065	115,084		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	111,865	111,888		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	111,316	111,330		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,605	45,610		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,013	32,018		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	108,291	108,309		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,012	17,015		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	123,110	123,123		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,166	1,166		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	114,502	114,519		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,232	11,234		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	160,810	160,841		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,270	11,271		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,778	1,780		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,767	61,773		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	126,061	126,239		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	99,150	99,521		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101,898	101,919		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	124,896	125,191		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	483,496	484,548		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	113,049	113,322		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	120,246	120,531		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	124,784	124,927		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	106,968	107,143		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	94,974	95,483		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	166,530	167,161		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	81,522	81,912		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	116,167	116,219		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	145,202	146,330		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	134,612	135,527		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	87,596	87,849		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	19,177	19,242		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2059,500	2064,286		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	115,977	116,650		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	161,150	162,050		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	171,767	172,864		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	15,215	15,251		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,592	2,584		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,345	2,342		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	63,354	62,109		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,027	1,024		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,248	1,249		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,104	1,107		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,038	1,041		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	102,763	102,951		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	124,852	124,846		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1016,892	1024,029		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,232	10,306		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	8,778	8,851		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	78,402	78,350		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,374	106,386
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	104,256	104,267
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	108,316	108,331
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,999	107,015
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	109,265	109,286

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,973	111,005
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	108,368	108,385
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,319	100,333
63	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,696	104,702
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	103,687	103,704
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	111,945	111,964
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	107,473	107,484
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	106,330	106,341
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,980	106,996
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,703	106,716
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	106,789	106,806
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	108,116	108,128
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	107,041	107,057
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	106,169	106,180
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	108,531	108,544
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	100,693	100,704
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	107,726	107,744
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	108,079	108,103
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	108,794	107,809
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	114,558	114,695
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	55,704	56,071
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	84,156	84,513
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,608	17,637
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	286,471	286,129
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2014,805	2017,426
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	71,966	69,084
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,446	55,453
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	101,592	101,839
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,539	10,567
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	11,449	11,550
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	13,412	13,463
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	11,972	12,003
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	153,319	153,333
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,310	7,337
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	101,937	102,852
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	78,352	78,833
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	80,222	80,561
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	99,995	99,968
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	79,156	79,323
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	89,450	89,901
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,170	8,209
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	83,930	84,055
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	127,598	128,219
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	85,706	87,437
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	109,614	109,435
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	107,647	107,408
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	163,449	165,718
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	163,244	164,727
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	152,371	153,609
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	19,091	19,178
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	114,302	115,724
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	132,346	131,851
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	986,819	989,565
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5111,071	5114,802
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	4710,410	4,760,864
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	80,076	80,752
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4426,100	4430,449
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	8,944	9,098
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	110,346	111,648
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9376,292	9448,962

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3. CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4. HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

BO n°

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

BO n°

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

BO n°

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

BO n°

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

BO n°

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de La Marsa ,Km14, BP 658-2070 La Marsa

La Société ADWYA publie ci-dessous , ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Mourad GUELLATY (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	Notes	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	4 099 582	3 554 263
Moins : amortissements		(2400 381)	(2 381 569)
		1 699 201	1 172 694
Immobilisations corporelles	4	81 862 124	77 840 965
Moins : amortissements et provisions		(42 945 548)	(40 376 972)
		38 916 576	37 463 993
Immobilisations financières	5	220 844	182 591
Moins : provisions		-	-
		220 844	182 591
<i>Total des actifs immobilisés</i>		40 836 621	38 819 278
Autres actifs non courants	6	1 635 450	496 776
Total des actifs non courants		42 472 071	39 316 054
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	7	36 629 994	35 636 988
Moins : provisions		(498 722)	(407 315)
		36 131 272	35 229 673
Clients et comptes rattachés	8	19 633 176	21 852 736
Moins : provisions		(391 542)	(737 978)
		19 241 634	21 114 758
Autres actifs courants	9	15 871 529	13 768 856
Moins : provision		(18 605)	-
		15 852 924	13 768 856
Placements et autres actifs financiers	10	427 016	2 594 692
Liquidités et équivalents de liquidités	11	65 102	108 799
Total des actifs courants		71 717 948	72 816 778
Total des actifs		114 190 019	112 132 832

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	12	21 528 000	21 528 000
Réserves	13	15 136 451	14 166 510
Subvention d'investissement	14	124 020	185 667
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		36 788 471	35 880 177
Résultat net de l'exercice		1 547 713	3 122 741
Total des capitaux propres avant affectation		38 336 184	39 002 918
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	15	10 894 279	12 574 882
Provisions	16	1 272 119	1 176 824
Total des passifs non courants		12 166 398	13 751 706
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	17	35 270 523	29 613 420
Autres passifs courants	18	6 740 020	7 425 172
Concours bancaires et autres passifs financiers	19	21 676 894	22 339 616
Total des passifs courants		63 687 437	59 378 208
Total des passifs		75 853 835	73 129 914
Total des capitaux propres et des passifs		114 190 019	112 132 832

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le</u>	
		<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Ventes des Produits Finis		104 391 022	107 168 935
Etudes et prestations de services		1 247 056	1 010 080
Total des Revenus	20	105 638 078	108 179 015
Production stockée (ou déstockage)		1 890 273	6 718 796
Production de l'exercice		107 528 351	114 897 811
Autres produits d'exploitation		1 354 599	784 628
Total des produits d'exploitation	20	108 882 950	115 682 439
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats des MP/AC consommés	21	(67 217 740)	(70 888 924)
Achats d'approvisionnements consommés	22	(4 544 735)	(3 880 765)
Charges de personnel	23	(15 576 218)	(14 759 438)
Dotations aux amortissements et provisions	24	(4 601 947)	(4 701 310)
Autres charges d'exploitation	25	(11 362 013)	(10 432 207)
Total des charges d'exploitation		(103 302 653)	(104 662 644)
Résultat d'exploitation		5 580 297	11 019 795
Charges financières nettes	26	(4 583 113)	(7 386 136)
Produits des placements et autres produits financiers	27	160 389	161 385
Autres gains ordinaires	28	1 276 922	120 153
Autres pertes ordinaires	29	(661 953)	(237 216)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 772 542	3 677 981
Impôt sur les bénéfices	30	(224 829)	(555 240)
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 547 713	3 122 741
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice	31	1 547 713	3 122 741

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Exercice clos le

31/12/2019

31/12/2018

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	117 953 935	112 833 849
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	-
Encaissements provenant de la cession de valeurs mobilière de Placement	-	-
Encaissements reçus liés aux produits de placements	-	-
Décaissements affectés aux placements courants	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(100 748 771)	(111 745 158)
Intérêts payés	(3 962 960)	(3 144 194)
Impôts et taxes payés	(4 993 215)	(3 002 598)

Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation **8 248 989** **(5 058 101)**

Flux de trésorerie liés a d'investissement

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(3 824 979)	(5 731 915)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(549)	(59 106)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	157 289	112 587
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	4 000	-
Dépôts et Cautionnements versés	(42 253)	-

Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement **(3 706 492)** **(5 678 434)**

Flux de trésorerie liés au financement

Dividendes et autres distributions	(2 213 047)	(3 155 645)
Dividendes reçus	96 986	-
Encaissements provenant des emprunts à long terme	-	8 000 000
Encaissements provenant des emprunts à court terme	33 785 132	51 833 943
Décaissement provenant des placements	(100 023)	-
Encaissement provenant des placements	2 100 000	-
Remboursement d'emprunts à long terme	(2 489 151)	(2 488 880)
Remboursement d'emprunts à CT	(38 116 824)	(44 290 818)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(6 936 927)	9 898 600

Variation de trésorerie **(2 394 430)**

Trésorerie au début de l'exercice **(585 121)**

Trésorerie à la clôture de l'exercice **(2 979 551)**

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits		Charges		Soldes	2019	2018
Ventes produits finis	104 295 179	Stockage de production	1 890 273			
Échantillons	95 843					
Façonnage & Presta° de services	1 247 056					
Autres produits d'exploitation	128 220					
Total	105 766 298	Total	1 890 273	Production	107 656 571	115 019 583
Production	107 656 571	Achats consommés	71 762 475	Marge sur coût matières	35 894 096	40 249 894
Marge sur coût matière	35 894 096	Autres charges externes	10 465 264	Valeur Ajoutée Brute	25 428 832	30 469 464
Valeur Ajoutée Brute	25 428 832	Autres charges « Impôts et taxes »	896 749			
		Charges de personnel	15 576 218	Excédent Brut d'Exploitation	8 955 865	15 058 249
Total	25 428 832	Total	16 472 967			
Excédent brut d'exploitation	8 955 865	Autres pertes ordinaires	661 953			
Autres gains ordinaires	1 276 922	Charges financières	4 583 113			
Produits financiers	160 389	Dotations aux amortis.& provisions	4 601 947	Résultat des activités ordinaires	1 547 713	3 122 741
		Reprises sur provisions et amortis	(1 226 379)	après impôt		
		Impôt sur le résultat ordinaire	224 829			
Total	10 393 176	Total	8 845 463			
Résultat des activités ordinaires	1 547 713	Pertes extraordinaires	-		-	-
Gains extraordinaires	-	Effets négatifs des modifications	-		-	-
Effets positifs des modifications	-	comptables				
Comptables						
Total	1 547 713	Total	-	Résultat net	1 547 713	3 122 741

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves spéciales d'investissements	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2018	21 528 000	2 059 200	12 107 310	-	3 122 741	185 667	39 002 918
Affectation en réserves	-	93 600	876 341	-	(969 941)	-	-
Dividendes distribuées	-	-	-	-	(2 152 800)	-	(2 152 800)
Réserves spéciales d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	(61 647)	(61 647)
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	1 547 713	-	1 547 713
Situation au 31 décembre 2019	21 528 000	2 152 800	12 983 651	-	1 547 713	124 020	38 336 184

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019
(Exprimés en dinar tunisien)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

- Dénomination sociale : Société ADWYA
- Forme juridique : Société anonyme
- Siège social : Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070
- Activité : La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits parapharmaceutiques.
- Date de création : Le 10 juin 1983
- Capital social : 21 528 000 dinars (21 528 000 actions de 1DT chacune)
- Registre / commerce : B164701996
- Code en douane : 125404A
- Matricule fiscal : 0014346Y/A/M/000
- Effectif : 554

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

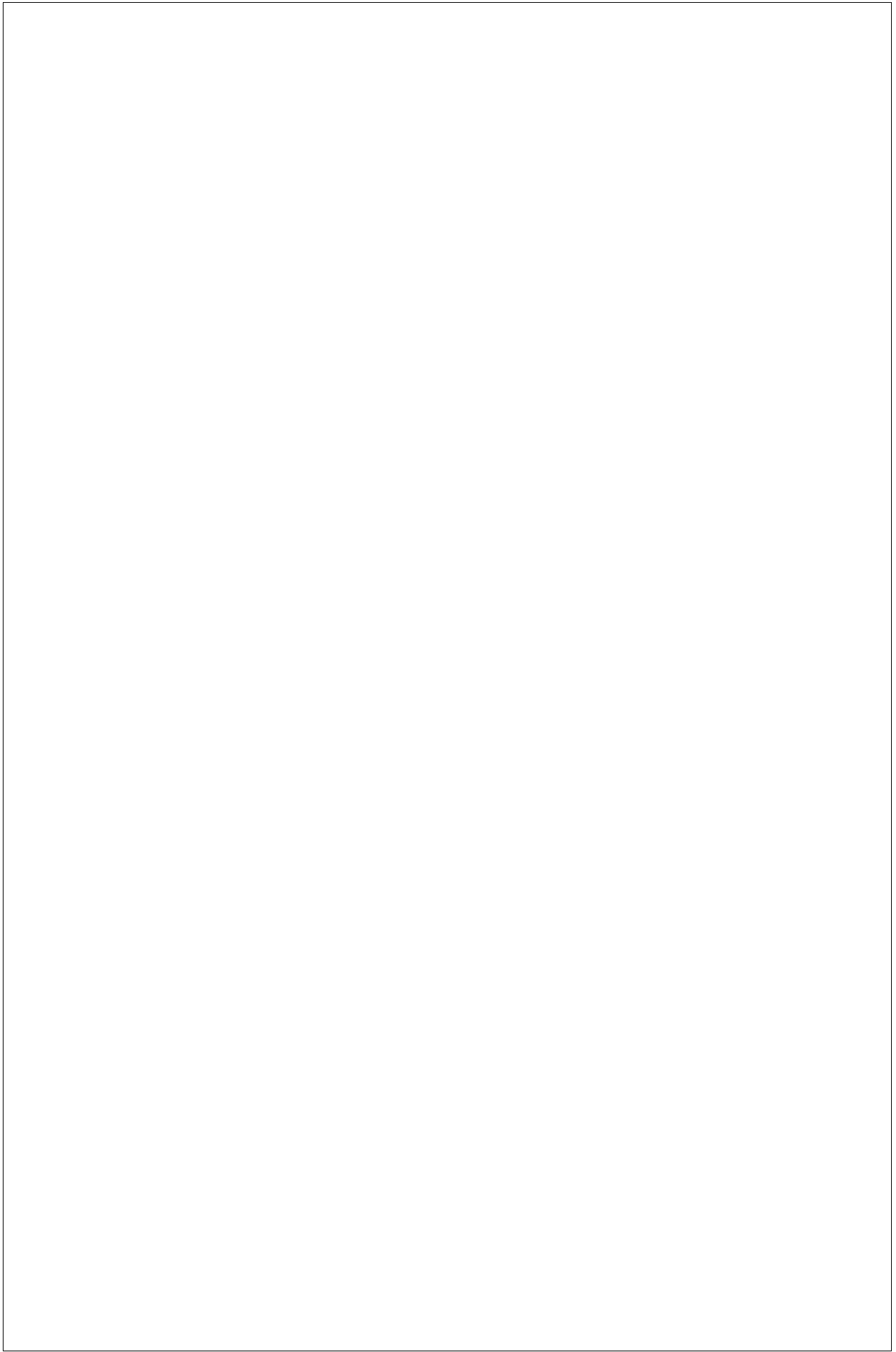
Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :



2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs coûts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	2%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

-Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur dernier coût d'achat MP/AC hors taxes.

- Les matières consommables sont valorisées à leur dernier coût d'achat hors taxes.

-Les stocks de produits finis sont valorisés à leur coût de production.

-Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le coût de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

3. STATUT FISCAL :

La société "ADWYA S.A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 7%; alors que les opérations et travaux de magasinage et de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 19%.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				
	Solde initial au 01-01-2019	Acquisitions 2019	Cessions & Reclas 2019	Total val brutes 2019	Solde initial au 01-01-2019	Dotations Amort+Provis 2019	Reprises 2019	Amortiss cumulés 2019	VCN au 31/12/2019
Concession marq,brev,licences	1 551 331	461	182 749	1 734 541	1 267 705	68 233	-	1 335 938	398 603
Conc marq,brev.licenc-en cours	-	-	79 532	79 532	-	-	-	-	79 532
Logiciels	1 112 896	18 537	28 154	1 159 587	935 647	92 315	-	1 027 962	131 625
Frais Rech & Dévelop. en cours	336 429	429 447	(88 543)	677 333	-	-	-	-	677 333
Avance & actes /immo.Incorpor	553 607	60 516	(165 534)	448 589	-	-	-	-	448 589
Provision pour dépréciation / immob.Incorps	-	-	-	-	178 218	-	(141 737)	36 481	(36 481)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 554 263	508 961	36 358	4 099 582	2 381 570	160 548	(141 737)	2 400 381	1 699 201
Terrains	240 000	-	-	240 000	-	-	-	-	240 000
Bâtiments	5 353 911	-	1 068 688	6 422 599	2 681 885	87 101	-	2 768 986	3 653 613
Matériel industriel	26 375 437	2 335 746	116 464	28 827 647	18 808 223	1 490 022	-	20 298 245	8 529 402
Outillage industriel	3 119 735	239 907	-	3 359 642	1 864 478	240 744	-	2 105 222	1 254 420
Poinçons et formats	3 092 836	177 843	-	3 270 679	1 875 878	192 113	-	2 067 991	1 202 688
Matériels de manutention	462 657	25 907	14 501	503 065	315 227	23 275	-	338 502	164 563
Matériel de transport	467 190	-	(12 000)	455 190	411 213	46 290	(12 000)	445 503	9 687
Instal.gén, agen& amén divers	11 802 784	285 150	645 450	12 733 384	8 646 142	558 218	-	9 204 360	3 529 024
Matériel & Mobilier de bureau	982 374	69 654	-	1 052 028	768 099	79 256	-	847 355	204 673
Matériel informatique	2 196 829	110 950	250 526	2 558 305	1 785 948	254 579	-	2 040 527	517 778
Rayonnage métallique	74 616	-	-	74 616	50 330	5 236	-	55 566	19 050
Investissement informatique encours	342 857	165 424	(278 679)	229 602	-	-	-	-	229 602
Constructions en cours	3 867 063	199 908	(1 194 551)	2 872 420	-	-	-	-	2 872 420
Matériel Industriel en cours	8 099 710	114 816	(116 464)	8 098 062	-	-	-	-	8 098 062
Insta.gén,age& am div en cours	6 276 338	303 459	(1 270 562)	5 309 235	-	-	-	-	5 309 235
Mat transp perso acqui/leasing	4 823 153	1 851 045	(860 400)	5 813 798	2 840 793	792 898	(860 400)	2 773 291	3 040 507
Avance & acpte /immo.Corporell	263 475	-	(221 623)	41 852	-	-	-	-	41 852
Provisions/immobilisations encours	-	-	-	-	328 756	-	(328 756)	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 840 965	5 879 809	(1 858 650)	81 862 124	40 376 972	3 769 732	(1 201 156)	42 945 548	38 916 576
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	81 395 228	6 388 770	(1 822 292)	85 961 706	42 758 542	3 930 280	(1 342 893)	45 345 929	40 615 777

5. Immobilisations Financières

	2019	2018
Dépôts et cautionnements	212 844	170 591
Souscription Emprunt National	8 000	12 000
	<u>220 844</u>	<u>182 591</u>

6. Autres actifs non courants

	2019	2018
Charges à répartir	1 593 137	1 710 265
Frais préliminaires liés au nouveau projet	1 312 711	-
Résorption charges à répartir	(1 270 398)	(1 213 489)
	<u>1 635 450</u>	<u>496 776</u>

7. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	2019	2018
Stocks des matières premières et articles de conditionnement	16 822 306	16 704 481
Stocks des produits finis	10 152 226	9 432 368
Stocks des produits en-cours	8 143 156	8 082 880
Stocks pièces de rechange et autres matières consommables	1 512 306	1 417 259
	36 629 994	35 636 988
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(159 519)	(162 209)
Provisions pour dépréciation du stock Produits en-cours	(-)	(-)
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(339 203)	(245 106)
	(498 722)	(407 315)
Valeur comptable Nette	<u>36 131 272</u>	<u>35 229 673</u>

8. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019	2018
Clients ordinaires locaux	18 159 516	13 629 602
Clients ordinaires étrangers	459 006	2 055 102
Effets clients en portefeuille	1 142 751	5 574 321
Clients, effets et chèques impayés	134 431	59 862
Clients douteux et litigieux	358 691	533 849
Clients - avoirs à établir	(621 219)	-
Total	19 633 176	21 852 736
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(391 542)	(737 978)
Valeur comptable Nette	<u>19 241 634</u>	<u>21 114 758</u>

9. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019	2018
Fournisseurs débiteurs	1 293 180	1 178 798
Personnel et comptes rattachés	237 487	259 022
État, crédit de TVA à reporter	-	1 102 257
État, crédit d'impôt sur les sociétés	4 046 864	2 571 001
Receveur des douanes	156 371	99 274
Receveur des Finances (Report CSS)	7 079	-
Comptes courants laboratoires-échantillons	191 506	278 487
Autres débiteurs divers	938 490	526 527
RRR à obtenir et autres avoirs non encore reçus	9 000 552	7 753 490
Valeurs Brutes	<u>15 871 529</u>	<u>13 768 856</u>
Provisions pour dépréciation des actifs courants	(18 605)	-
Valeur comptable Nette	<u>15 852 924</u>	<u>13 768 856</u>

10. Placements & autres actifs financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019	2018
Placements courants	427 016	2 594 692
Total	<u>427 016</u>	<u>2 594 692</u>

11. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019	2018
Banques + CCP	58 060	102 799
Chèques en caisse	4 617	-
Caisses	2 425	6 000
Total	<u>65 102</u>	<u>108 799</u>

12. Capital social

Le capital social s'élève à 21 528 000 dinars, subdivisé en 21 528 000 actions de 1 dinar chacune entièrement libéré.

13. Réserves

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	2019	2018
Réserves légales	2 152 800	2 059 200
Autres réserves ordinaires	12 983 651	12 107 310

Total	<u>15 136 451</u>	<u>14 166 510</u>
14. Subvention d'investissement		
	2019	2018
Subvention d'investissement	701 404	701 404
Quotes-parts inscrites au résultat de l'exercice	(577 384)	(515 737)
	<u>124 020</u>	<u>185 667</u>
15. Emprunts		
Ils se détaillent comme suit :		
	2019	2018
<u>Crédits bancaires</u>		
Crédit BIAT 8 MDT	6 620 690	7 724 137
Crédit leasing	2 161 046	1 247 123
ATTIJARI 4000 MD + 5000 MD	2 112 543	3 603 622
Total	<u>10 894 279</u>	<u>12 574 882</u>
16. Provisions pour Risques et Charges		
	2019	2018
Provisions pour risques et charges	1 272 119	1 176 824
Total	<u>1 272 119</u>	<u>1 176 824</u>
17. Fournisseurs et comptes rattachés		
Ils se détaillent comme suit :		
	2019	2018
Fournisseurs de MP et articles de conditionnement	29 261 558	22 493 271
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	1 603 628	2 226 122
Fournisseurs d'équipements	509 536	1 414 907
Fournisseurs effets à payer	3 020 973	2 032 206
Fournisseurs retenues de garantie	139 671	285 804
Fournisseurs factures non parvenues	735 157	1 161 110

Total	<u>35 270 523</u>	<u>29 613 420</u>
18. Autres passifs courants		
Ils se détaillent comme suit :		
	2019	2018
Personnel et comptes rattachés	124 009	166 609
Laboratoires promotion et royalties	2 269 766	3 122 049
État, autres impôts et taxes	1 086 667	673 119
Contribution sociale de solidarité	-	28 564
Obligations cautionnées	90 556	372 293
C. N. S. S	1 118 608	994 210
Autres créditeurs divers	218 683	228 666
Charges à payer	1 831 731	1 839 662
Total	<u>6 740 020</u>	<u>7 425 172</u>
19. Concours bancaires & autres passifs financiers		
Ils se détaillent comme suit :		
	2019	2018
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	3 469 726	2 418 051
Effets de financement de stock	14 976 073	19 026 029
Intérêts courus et autres dettes financières	186 442	201 616
Découverts bancaires	3 044 653	693 920
Total	<u>21 676 894</u>	<u>22 339 616</u>
20. Produits d'exploitation		
Les produits d'exploitation se résument comme suit :		
	2019	2018
Vente P. Finis officines sous licence	60 616 482	63 529 188
Vente P. Finis officines générique ADWYA	39 647 315	39 001 921
Vente P. Finis hôpitaux	2 379 119	3 833 473
Vente P. Finis à l'export	1 652 263	715 167
Vente P. Finis échantillons médicaux	95 843	89 186
Total des ventes produits finis	104 391 022	107 168 935

Façonnage	1 092 405	868 583
Magasinage & autres prestations de services	154 651	141 497
Total des Revenus	105 638 078	108 179 015
Variations des stocks Produits Finis et Encours	1 890 273	6 718 796
Production de l'exercice	107 528 351	114 897 811
Reprises sur provisions et amortissements	1 226 379	662 856
Ristournes TFP	66 573	58 131
Quotes-parts des subventions d'investissement	61 647	63 641
Total des autres produits d'exploitation	1 354 599	784 628
Total	<u>108 882 950</u>	<u>115 682 439</u>
21. Achats MP/AC consommés		
Ils s'analysent comme suit :		
	2019	2018
Achats principes actifs	55 222 350	56 506 674
Achats excipients	3 384 415	4 863 690
Achats articles de conditionnement	7 237 856	8 827 334
Frais sur achats MP/AC	1 490 944	2 221 866
Coût d'achat des matières premières & articles de conditionnement	67 335 565	72 419 564
Variations de stocks MP/AC	(117 825)	(1 530 640)
Total	<u>67 217 740</u>	<u>70 888 924</u>
22. Achats d'approvisionnements consommés		
Ils s'analysent comme suit :		
	2019	2018
Achats de matières et fournitures consommables stockées	827 664	920 637
Variation de stocks	(119 297)	(36 577)
Achats consommés de matières et fournitures	708 367	884 060
Autres achats de matières et fournitures non stockées	1 690 670	1 355 376
Consommations énergétiques	2 145 698	1 641 329
Total	<u>4 544 735</u>	<u>3 880 765</u>
23. Charges de personnel		
Cette rubrique se détaille comme suit :		
	2019	2018
Salaires et compléments de salaires	12 487 154	11 311 232

Charge patronale au titre de la sécurité sociale et de l'assurance groupe	2 868 667	2 672 570
Autres charges de personnel	220 397	775 636
Total	<u>15 576 218</u>	<u>14 759 438</u>

24. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2019	2018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	160 548	152 189
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 976 834	2 698 843
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles acquises en Leasing	792 898	1 082 313
Dotations aux résorptions des charges reportées	56 910	176 095
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	428 722	337 315
Dotations aux provisions pour dépréciation clients et débiteurs divers	90 740	137 290
Dotations aux provisions pour Risques et charges	95 295	117 265
Total	<u>4 601 947</u>	<u>4 701 310</u>

25. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	2019	2018
Promotions et Royalties	966 398	1 309 982
Échantillons médicaux offerts	1 110 138	671 858
Publicités, publications et relations publiques	2 639 920	2 383 755
Frais de Missions	1 237 436	1 181 055
Entretiens et réparations	945 311	913 651
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	599 372	618 418
Primes d'assurances	310 855	300 766
Location et sous-traitance générale	580 135	514 261
Frais postaux et de télécommunication	168 435	180 957
Gardiennage et intérimaires	354 433	291 883
Recherches, documentations et abonnements	535 310	487 388
Cotisations, dons et subventions	6 120	26 182
Voyages et déplacements	255 801	267 676
Frais et commissions bancaires	222 589	184 691
Impôts et taxes indirects	896 749	651 777
Carburant, transport administratif et autres charges d'exploitation	533 011	447 907

Total	<u>11 362 013</u>	<u>10 432 207</u>
--------------	--------------------------	--------------------------

26. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	2019	2018
Intérêts sur obligations cautionnées	15 823	61 475
Intérêts sur crédits à terme	1 510 494	648 736
Intérêts des comptes courants bancaires	293 586	211 470
Intérêts sur escomptes effets	1 712 667	1 340 372
Intérêts sur financement de stock	409 537	712 692
Escomptes accordés aux clients	117 459	83 608
Différence de changes réalisés	2 495 698	3 981 713
Différence de changes probables	(2 207 345)	271 289
Autres charges financières	235 194	74 781
Total	<u>4 583 113</u>	<u>7 386 136</u>

27. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	2019	2018
Revenu des Valeurs Mobilières de Placement	157 128	159 239
Rémunération des comptes et autres produits financiers	3 261	2 146
Total	<u>160 389</u>	<u>161 385</u>

28. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2019	2018
Autres gains exceptionnels (remboursements, Apurements)	1 109 430	11 466
Plus-value sur cession d'immobilisations	167 492	108 687
Total	<u>1 276 922</u>	<u>120 153</u>

29. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	2019	2018
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	661 953	237 216
Total	<u>661 953</u>	<u>237 216</u>

30. Impôt sur les bénéfices

Il s'agit essentiellement des :

	2019	2018
Impôt sur les bénéfices	224 529	526 676
Contribution sociale de solidarité	300	28 564
Total	<u>224 829</u>	<u>555 240</u>

Résumé du décompte fiscal 2019	31/12/2019
Résultat des activités ordinaires avant impôt	1 772 543
Total réintégrations	1 528 264
Total déductions	3 856 899
Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et des amortissements	(556 092)
Réintégration des amortissements de l'exercice	3 987 191
Déduction des déficits reportés	-
Déduction des amortissements de l'exercice	3 987 191
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements	(556 092)
Résultat fiscal imposable	(556 092)
<u>Amortissement réputé différé 2019</u>	556 092
Minimum d'impôt (% CA)	224 529
CSS 1%	300
IS à payer	224 829

En application de l'article 12 § VI du code de l'IRPP & IS, le résultat fiscal au 31 décembre 2019 égal à (556 092) dinars, Ce solde représente les amortissements réputés différés en périodes déficitaires relatifs à l'exercice 2019.

La société « ADWYA S.A » a été soumise à une vérification fiscale préliminaire en date du 17 septembre 2019 portant sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2015. Il s'agit d'une demande d'éclaircissements et de justifications des bénéfices déduits lors du calcul de l'impôt relatif à l'exercice 2015.

En date du 16 décembre 2019, une notification a été adressée à la société réclamant le paiement d'un montant de 1 574 KDT au titre de l'impôt sur les sociétés dû sur des bénéfices indûment déduit en 2015. Cette notification se base sur la non communication dans les délais de l'attestation de dépôt de la déclaration d'investissement relative aux bénéfices déduits en 2015.

Le montant du redressement d'un montant de 1 574 KDT se décompose comme suit :

- Au titre du redressement des bénéfices indûment déduits : 536 KDT ;
- Au titre de la correction des acomptes provisionnels d'impôts sur les sociétés 2016 suite au redressement des bénéfices indûment déduits en 2015: 483 KDT ;
- Au titre des pénalités : 555 KDT dont 302 KDT relatif au redressement des bénéfices indûment déduits et 253 KDT relatif à la correction des acomptes provisionnels d'impôts sur les sociétés pour l'année 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la société a formulé son opposition en date du 19 décembre 2019 quant aux résultats de cette vérification et a communiqué à l'Administration Fiscale l'attestation de dépôt de la déclaration d'investissement relative aux bénéfices déduits en 2015 qui n'a pas été communiqué initialement dans les délais règlementaires.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les procédures liées à ce contrôle demeurent en cours, l'impact définitif ne peut être estimé d'une façon fiable. Sur la base des évolutions récentes, la société a jugé que les risques éventuels liés à ce contrôle, ne nécessitent pas la comptabilisation de provisions dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

31. Résultat par action

Le résultat par action se présente comme suit :

	2019	2018
Résultat net	1 547 713	3 122 741
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	1 547 713	3 122 741
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	21 528 000	21 528 000
Résultat par action	0,072	0,145

32. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination 31/12/2019 :

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
Achats MP AC Consommés	67 217 740	67 217 740	-	-	-
Autres Achats Consommés	4 544 735	3 403 088	611 120	376 818	153 709
Services extérieurs	2 726 044	2 041 256	366 565	226 025	92 198
Autres Services extérieurs	6 696 823	5 014 567	900 506	555 255	226 495
Charge Diverses Ordinaires	1 704 351	1 276 215	229 180	141 313	57 643
Charges Personnel	15 576 218	11 663 440	2 094 497	1 291 473	526 808
Charge Financières	4 583 113	-	-	-	4 583 113
Autres Charges Ordinaires	896 749	671 484	120 584	74 352	30 329
Dotation AMT et Provision	4 601 947	3 445 928	618 813	381 562	155 644
Impôts sur les sociétés	224 829	-	-	-	224 829

33. Informations sur les parties liées :

Au cours de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2019, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des sociétés liées et qui entrent dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché. Ces opérations ne sont pas jugées significatives pour la société.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Administrateur	Montant
Contrat de location des locaux pour la direction marketing	Taher EL MATRI	299 802
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Taher EL MATRI	50 000
Contrat de consultant pour lancement des nouveaux produits	Moncef ZMERLY	8 846
Contrat de médecine de travail	Hichem TERZI	13 680
Contrat de partenariat et de publicité par logiciel	Mounir JERBI	44 179
Valeur totale :		416 507

34. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 8 mai 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Toutefois, il est à signaler que la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 qui sévit en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre, et dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien a annoncé une série de mesures exceptionnelles.

Il s'agit d'évènements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 conformément à la norme comptable NCT 14. Cependant, ils peuvent avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs.

En l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel futur de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de la société ne peut pas être estimé.

35. Engagements hors bilan :

35.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 15. En contrepartie elle a donné en garantie les éléments suivants :

- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels au profit de la banque ATTIJARI BANK.
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels au profit de la banque BIAT.

35.2- Engagements financiers :

	2019	2018
Cautions fiscales au profit de la douane tunisienne	-	55 207
Cautions douanières	20 290	20 290
Cautions provisoires	98 100	45 800
Cautions définitives	587 223	519 884
Escompte papier commercial	22 834 659	18 448 003
Lettres de garantie	-	73 240
Lettres de crédit	2 790 560	1 262 085
Crédits obligataires	91 000	372 000
	<u>26 421 832</u>	<u>20 796 509</u>

Emissions et remboursements de dettes

Désignation	Solde au 31/12/2018	Mouvement de la période		Solde au 31/12/2019
		Additions	Règlements échéances	
ATTIJARI 4 MDT	1 170 122	-	(652 808)	517 314
ATTIJARI 5 MDT	2 433 500		(838 271)	1 595 229
BIAT 8 MDT	7 724 138		(1 103 448)	6 620 690
LEASING (UBCI+ZITOUNA+HANNIBAL)	1 247 122	1859 007	(945 083)	2 161 046
Total	12 574 882	1 859 007	(3 539 610)	10 894 279

Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
• Emprunt d'investissement	17 000 000	20 400 000	Néant

Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
Néant						
b- Garanties réelles						
• Nantissement	9 000 000	ATTIJARI BANK				Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.
• Nantissement	8 000 000	BIAT				Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.
c) effets escomptés et non échus	<u>22 834 659</u>					
	8 292 602	ATB				
	7 159 465	BIAT				
	2 069 542	UBCI				
	1 801 050	BT				
	3 512 000	ATTIJARI BANK				
	<u>705 613</u>	ATB/BT				
d) Cautions fiscales, douanières, provisoires, définitive	<u>2 790 560</u>	ATB/ ATTIJAR				
e) Lettres de crédit/garanties	<u>91 000</u>	ATTIJARI BANK				
f) Crédits obligataires						
Total	43 421 832					
2- Engagements reçus						
Néant						
3) Engagements réciproques						
Néant						

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA S.A

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ADWYA S.A », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 38 336 184 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 547 713 DT et une trésorerie négative à la fin de la période de (2 979 551) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- ***Reconnaissance du revenu***

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, le revenu de la société Adwya s'élève à 105,6 millions de dinars et représente 97% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison de son importance dans les comptes de la société.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques et l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur le revenu présentées dans les notes aux états financiers.

- ***Evaluation de la provision pour dépréciation des créances clients***

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les créances clients inscrites au bilan de la société s'élèvent à 19,6 millions de dinars. La société est amenée à traiter avec de multiples clients en Tunisie et à l'étranger. Les clients locaux sont essentiellement des grossistes répartiteurs et la Pharmacie Centrale de Tunisie.

La direction estime la probabilité de recouvrement des créances clients à partir de l'ancienneté des créances, de l'historique des paiements et détermine le montant de la provision nécessaire.

Nous avons considéré la détermination des provisions sur les créances clients comme un point clé de l'audit en raison du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et évaluer les contrôles clés identifiés ;
- Revoir la politique de recouvrement et la politique de dépréciation des créances ;
- Apprécier les hypothèses utilisées relatives à l'estimation des perspectives de recouvrement des créances ;
- Examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et la pertinence des provisions associées en considérant, entre autre, les facteurs tels que les plans de paiements négociés, l'historique de paiement, les relations commerciales encourus avec ces clients, et les règlements post clôture de l'exercice ;
- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la politique de la société.

• ***Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales***

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, les ristournes inscrites au résultat de la société s'élèvent à 9 millions de dinars.

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par la société de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs.

Compte tenu des spécificités propres à chaque contrat, l'évaluation et la comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des contrôles mis en place par la société sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales ;
- Apprécier la conception et l'application de ces contrôles ;
- Rapprocher les données utilisées dans les calculs des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats conclus avec les fournisseurs ;
- Comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation.

Observations

- ***Vérification fiscale préliminaire***

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note aux états financiers n°30 « impôts sur les sociétés » se rapportant à la notification d'un redressement de 1 574 KDT à la suite d'une vérification fiscale préliminaire subie en 2019 au titre de l'impôt sur les sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la société a formulé son opposition sur le montant du redressement notifié et a communiqué à l'administration fiscale les éclaircissements et les justificatifs requis.

Les procédures liées à ce contrôle demeurent en cours, l'impact définitif ne peut être estimé d'une façon fiable à la date du présent rapport. Sur la base des évolutions récentes, la société a jugé que les risques éventuels liés à ce contrôle, ne nécessitent pas la comptabilisation de provisions dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

- ***Impact éventuel de la pandémie COVID-19***

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°34 « Evènements postérieurs à la date de clôture », la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 qui sévit en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

Les évènements liés à la pandémie du COVID-19 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture, et en conséquence, ils ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futures qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles actuellement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 Mai 2020

Le Commissaire aux comptes

Société Mourad Guellaty et Associés

Mourad GUELLATY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA SA

En application des articles 200 (nouveau) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques, et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration concernant des opérations régies par les dispositions des articles 200 (nouveau) et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à des conventions nouvellement réalisées.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration un contrat de location portant sur la totalité du sous-sol et le premier étage du bloc B du complexe dénommé TEJ EL MOLK à usage de dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 64 786 DT.
- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration un contrat de location du rez-de-chaussée du Bloc B du complexe dénommé TEJ EL MOLK à usage de bureau sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 54 819 DT.

- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration, un contrat de location d'un dépôt sis à la Zone Industrielle le Kram. Le montant total hors taxes facturé en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 64 786 DT.
- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration un contrat de location du rez-de-chaussée du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle le Kram pour la promotion médicale de ses produits. Le montant total hors taxes facturé en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 50 254 DT.
- La société ADWYA a conclu avec le Président du Conseil d'administration un contrat de location du premier étage du bloc C d'un immeuble à usage de bureaux sis à la Zone Industrielle Khereddine-le Kram pour la promotion médicale de ses produits. Le montant total hors taxes facturé en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 65 156 DT.
- Une mission de consulting en matière de choix stratégique a été confiée au Président du Conseil d'administration rémunérée à 50 000 DT hors taxes par an. Le montant total hors taxes facturé en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 50 000 DT.
- La société ADWYA a conclu avec Monsieur Hichem TERZI, administrateur, une convention de médecine du travail. Le montant total hors taxes facturé en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 13 680 DT.
- Une mission d'assistance et de conseil pour les nouveaux produits à lancer a été confiée à Monsieur Moncef ZMERLI, administrateur, pour un montant annuel hors taxes de 8 920 DT. Le montant total hors taxes facturé en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 8 846 DT.
- La société ADWYA a conclu en avril 2009 un contrat de partenariat avec la société E.S.I.B dont Monsieur Mounir JERBI est administrateur et actionnaire majoritaire. La société E.S.I.B distribue un logiciel de gestion de cabinet médical, elle y assure la promotion publicitaire des produits pharmaceutiques de différents laboratoires y compris ceux d'ADWYA auprès des médecins utilisateurs. Le montant total hors taxes facturé par la société E.S.I.B en 2019 s'est élevé à 44 179 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- a) Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération brute du Directeur Général de la société Adwya SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 s'est élevée à 197 399 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe et du salaire variable. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une indemnité téléphonique et d'une voiture de fonction et charges connexes.
 - La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 56 000 dinars ainsi que la prise en charge des frais de déplacement pour assister aux réunions du Conseil d'administration.
 - La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des membres du comité permanent d'audit d'un montant total de 21 000 DT.

- La société a alloué en 2019, des jetons de présence au profit des membres du comité des ressources humaines d'un montant total de 14 000 DT.
- b) Les obligations et engagements de la société ADWYA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

Rubrique	<u>D.G</u>		<u>Administrateurs</u>		<u>Comité d'audit</u>		<u>Comité RH</u>	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	221 252 (*)	23 853	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	56 000	56 000	21 000	21 000	14 000	14 000
Total	221 252 (*)	23 853	56 000	56 000	21 000	21 000	14 000	14 000

(*) Les salaires bruts y compris la provision pour congés payés pour un montant de 23 853 DT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (nouveau) et 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 11 Mai 2020

Le Commissaire aux comptes

Société Mourad Guellaty et Associés

Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE : CEREALIS.SA

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1, rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 Juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Mohamed TRIKI.

CEREALIS

Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1
rue du Lac Turkana
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BILAN
(Exprimé en dinars)**ACTIFS**

	Notes	2019 Au 31/12/2019	2018 Au 31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		220 159	216 148
Moins : amortissement		-146 644	-94 785
<i>S/Total</i>	B-1	<u>73 515</u>	<u>121 363</u>
Immobilisations corporelles		6 466 380	5 506 758
Moins : amortissement		-3 321 378	-2 814 852
<i>S/Total</i>	B-2	<u>3 145 002</u>	<u>2 691 906</u>
Immobilisations financières		7 175 964	7 190 549
Moins : Provisions		-80 833	0
<i>S/Total</i>	B-3	<u>7 095 131</u>	<u>7 190 549</u>
Total des actifs immobilisés		10 313 648	10 003 818
Autres actifs non courants	B-4	276 898	285 974
Total des actifs non courants		10 590 546	10 289 792
ACTIFS COURANTS			
Stocks		1 904 896	1 963 151
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B-5	<u>1 904 896</u>	<u>1 963 151</u>
Clients et comptes rattachés		7 178 085	5 677 920
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B-6	<u>7 178 085</u>	<u>5 677 920</u>
Autres actifs courants		1 971 125	1 882 937
Moins : Provisions		0	0
	B-7	<u>1 971 125</u>	<u>1 882 937</u>
Placements et autres actifs financiers	B-8	2 112 697	2 066 253
Liquidités et équivalents de liquidités	B-9	239 396	322 346
Total des actifs courants		13 406 199	11 912 607
Total des actifs		23 996 745	22 202 399

CEREALIS

Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1
rue du Lac Turkana
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BILAN
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2019	2018
		Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889	4 888 889
Réserves légales		488 889	488 889
Prime d'émission		2 813 334	3 546 667
Autres capitaux propres		3 297 844	3 240 000
Resultats reportés		3 880 158	2 224 285
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		15 369 114	14 388 730
Résultat de l'exercice		2 315 006	2 084 888
Total capitaux propres avant affectation	B-10	17 684 120	16 473 618
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B-11	683 440	931 907
Provision pour risques et charges		0	0
Total des passifs non courants		683 440	931 907
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B-12	1 012 773	1 885 754
Autres passifs courants	B-13	808 561	809 234
Autres passifs financiers	B-14	3 220 851	1 924 725
Concours bancaires	B-15	587 000	177 161
Total des passifs courants		5 629 185	4 796 874
Total des passifs		6 312 625	5 728 781
Total capitaux propres et passifs		23 996 745	22 202 399

CEREALIS

Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1
rue du Lac Turkana
Les Berges du Lac - 1053 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	Notes	2019 Au 31/12/2019	2018 Au 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R-1	16 422 331	13 505 096
Autres produits d'exploitation		10 869	0
Total des produits d'exploitation		16 433 200	13 505 096
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours		114 068	-64 062
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	R-2	9 696 409	7 502 069
Charges de personnel	R-3	1 396 792	1 134 780
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-4	801 768	708 411
Autres charges d'exploitation	R-5	1 115 444	1 276 284
Total des charges d'exploitation		13 124 481	10 557 482
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 308 719	2 947 614
Charges financières nettes	R-6	496 962	525 347
Produits des placements	R-7	240 107	192 911
Autres gains ordinaires		20 404	12 187
Autres pertes ordinaires		35 318	36 206
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 036 950	2 591 159
Impôt sur les bénéfices	R-8	721 944	506 271
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 315 006	2 084 888
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 315 006	2 084 888
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		2 315 006	2 084 888

CEREALIS

Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1
rue du Lac Turkana
Les Berges du Lac -1053 Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	Notes	2019 Au 31/12/2019	2018 Au 31/12/2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		2 315 006	2 084 888
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements et aux provisions		801 768	708 411
. Variation des stocks	F-1	58 255	-371 384
. Variation des créances	F-2	-1 500 165	673 477
. Variation des autres actifs	F-3	-88 188	-134 285
. Variation des fournisseurs	F-4	-872 981	205 566
. Variation des autres passifs	F-5	-673	-207 119
. Variation des placements courant et autres actifs financiers	F-6	-46 444	0
. Q.P. subvention d'investissements		-10 869	0
. Modifications comptables		-429 015	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		226 694	2 959 554
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-7	-963 633	-751 673
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-126 212	-1 026 383
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F-8	140 797	87 348
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	F-9	-153 474	-247 632
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		-1 102 522	-1 938 340
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0
- Dividendes et autres distributions		-733 333	-635 556
- Encaissement subvention d'investissement		68 713	0
- Encaissement provenant des emprunts		0	1 192 000
- Remboursement d'emprunts	F-10	-236 341	-621 199
- Variation provenant des crédits de gestion	F-11	1 284 000	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		383 039	-64 755
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE		-492 789	956 459
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F-12	145 185	1 254 980
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F-13	-347 604	2 211 439

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2019

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire constituée en 2003 avec un capital actuel de 4 888 889 dinars. L'unité de production établie à Tebourba produit des snacks salés, chips à partir de bases de pomme de terre et de maïs.

La société a pour objet la production, l'importation et la commercialisation des chips, snacks, amuse-gueules, fruits secs et autres produits assimilés et la production des plats surgelés pré cuisinés ou non ainsi que la fabrication de tous produits agroalimentaires.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires de la société CEREALIS ont été arrêtés au 31 décembre 2019 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

IV. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Désignation	Taux
- Marque et brevet	33,33%
- Logiciel	33,33%
- Construction	4% à 5%
- Matériel et outillage d'exploitation	10% à 33,33%
- Matériel de transport	20%
- Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
- Mobilier de bureau	20%
- Matériel informatique	15% à 20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3. Charges reportées

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits de la société et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

4. Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

V. FAITS MARQUANT

Contrôle douanier clôturé

Dans le cadre de l'amnistie prévue par l'article 73 de la loi de finances 2019, la société CEREALIS a signé le 25 décembre 2019 un arrangement avec la douane relatif à la régulation d'un ancien litige datant de l'année 2008. Les pénalités, droits et taxes non récupérables payés totalisant 285 971 Dinars ont été comptabilisés en modifications comptables affectant les résultats reportés conformément aux dispositions de la norme comptable n° 11 relative aux modifications comptables.

Contrôle fiscal clôturé

La société CEREALIS a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 à 2018 ayant dégager une notification de résultat en date du 25 décembre 2019 faisant ressortir un montant à payer de 21 834 Dinars et une réduction du crédit d'IS de 121 210 Dinars. La perte liée au control fiscal s'élevant à 143 044 Dinars a été comptabilisée en modifications comptables affectant les résultats reportés conformément aux dispositions de la norme comptable n° 11 relative aux modifications comptables.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde qui risque d'avoir des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale. Toutefois, la direction de la société CEREALIS estime que ladite pandémie ne devra pas impacter d'une manière significative le secteur agroalimentaire sur le marché local.

En outre, et dans le cadre des efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liées aux différents secteurs d'activité.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel sur les exercices futurs ne peut être faite d'une manière raisonnable.

VII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Logiciels	196 840	193 090
Marques et brevets	23 319	23 058
Sous Total	220 159	216 148
Amortissements	-146 644	-94 785
Total	73 515	121 363

B.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Terrains	276 693	276 693
Constructions	1 251 030	1 053 224
Matériel et outillage	3 250 404	2 660 072
Matériel de transport	732 635	640 338
Agencement, Aménagement & Installation	403 292	394 470
Équipement de bureau	102 738	92 322
Matériel informatiques	351 300	227 859
Autres immobilisations corporelles	9 343	2 079
Constructions en cours	88 945	159 701
Sous Total	6 466 380	5 506 758
Amortissements	-3 321 378	-2 814 852
Total	3 145 002	2 691 906

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

CEREALIS

Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1
rue du Lac Turkana
Les Berges du Lac -1053 Tunis

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2019

DESIGNATIONS	VALEURS D'ORIGINE				AMORTISSEMENTS				V.C.N. Au 30/06/2019
	Au 31/12/2018	Acquisitions et/ou Reclassements	Cessions et/ou Reclassements	Au 31/12/2019	Cumulés au 31/12/2018	Dotations	Régularisation	Cumulés au 31/12/2019	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels informatiques	193 090	3 750	0	196 840	82 217	45 872	0	128 089	68 751
Marques et brevets	23 058	261	0	23 319	12 568	5 987	0	18 555	4 764
S/ TOTAL	216 148	4 011	0	220 159	94 785	51 859	0	146 644	73 515
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	276 692	0	0	276 692	0	0	0	0	276 692
Constructions	1 053 224	6 032	191 774	1 251 030	444 466	58 655	0	503 121	747 909
Matériel et outillage	2 660 072	590 332	0	3 250 404	1 535 173	320 806	0	1 855 979	1 394 425
Matériel de transport	640 338	92 297	0	732 635	439 398	56 206	0	495 604	237 031
Agencement, Aménagement & Installation	394 470	8 822	0	403 292	237 241	30 250	0	267 491	135 801
Equipement de bureau	92 323	10 416	0	102 739	72 556	5 387	0	77 943	24 796
Matériel informatique	227 859	123 441	0	351 300	85 854	34 203	0	120 057	231 243
Autres immob corporelles	2 079	7 264	0	9 343	164	1 019	0	1 183	8 160
Constructions en cours	159 701	121 018	-191 774	88 945	0	0	0	0	88 945
S/TOTAL	5 506 758	959 622	0	6 466 380	2 814 852	506 526	0	3 321 378	3 145 002
TOTAL GENERAL	5 722 906	963 633	0	6 686 539	2 909 637	558 385	0	3 468 022	3 218 517

B.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Titres de participation	7 060 425	7 060 425
Dépôts et cautionnements/loyers	13 600	12 400
Dépôts et cautionnements/imports	101 939	117 724
Sous Total	7 175 964	7 190 549
Provisions sur dépôts et cautionnements/imports	-80 833	0
Total	7 095 131	7 190 549

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Acquisitions / Cession	Solde au 31/12/2019	Nombre de titres	% Détenion
BOLERIO	5 202 945	0	5 202 945	47 785	90,5%
INTERDISTRIBUTION	1 856 280	0	1 856 280	2 495	99,8%
MASTER FOOD	200	0	200	-	-
INTER AGRO	1 000	0	1 000	-	-
Total	7 060 425	0	7 060 425		

B.4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Charge à répartir	276 898	285 974
Total	276 898	285 974

B.5 STOCK

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Stocks de matières premières	1 072 409	667 273
Stocks d'emballages	638 400	987 724
Stocks de produits finis et en cours	194 087	308 154
Total	1 904 896	1 963 151

B.6 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Clients ordinaires	7 178 085	5 677 920
Total	7 178 085	5 677 920

B.7 AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Personnel, prêts et avances	5 850	9 580
Etat, crédit d'IS	1 722 677	1 608 144
Etat, crédit TVA	130 529	115 587
Etat, crédit DC	0	15 293
Etat, crédit TFP	0	0
Produits à recevoir	69 880	100 597
Débiteurs divers	6 345	3 120
Charges constatées d'avance	35 844	30 616
Total	1 971 125	1 882 937

B.8 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Titres BVMT & SICAV	60 018	66 253
Placement à terme	2 000 000	2 000 000
Intérêts courus sur placement	9 103	0
Intérêts constatés d'avance sur crédits de gestion	43 576	0
Total	2 112 697	2 066 253

B.9 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Chèques à encaisser	34 745	22 179
Banques TND	170 174	276 762
Intermédiaire en bourse	88	0
Caisse	34 389	23 405
Total	239 396	322 346

B.10 CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Capital social	4 888 889	4 888 889
Réserves légales	488 889	488 889
Primes d'émission	2 813 334	3 546 667
Réserves pour réinvestissement	3 240 000	3 240 000
Résultats reportés	4 309 173	2 224 285
Modifications comptables	-429 015	0
Subvention d'investissement	57 844	0
Sous total	15 369 114	14 388 730
Résultat de la période	2 315 006	2 084 888
Total	17 684 120	16 473 618

Le résultat par actions se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de la période	2 315 006	2 084 888
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 888 889	4 888 889
Résultat par action	0,474 TND	0,426 TND

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde initial 2019	4 888 889	488 889	3 546 667	3 240 000	2 224 285	2 084 888	16 473 618
Affectation résultat 2018					2 084 888	-2 084 888	0
<i>Dividendes</i>			-733 333				-733 333
<i>Modifications comptables</i>				0	-429 015		-429 015
<i>Subvention d'investissement</i>				68 713			68 713
<i>QP subvention</i>				-10 869			-10 869
Résultat au 31/12/2019						2 315 006	2 315 006
Solde final 31/12/2019	4 888 889	488 889	2 813 334	3 297 844	3 880 158	2 315 006	17 684 120

B.11 EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Emprunts bancaires	615 021	931 907
Emprunts Leasing	68 419	0
Total	683 440	931 907

B.12 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Fournisseurs d'exploitation locaux	185 421	465 040
Fournisseurs d'exploitation étrangers	387 149	434 523
Fournisseurs d'exploitation effet à payer	440 203	863 471
Fournisseurs factures non parvenues	0	122 720
Total	1 012 773	1 885 754

B.13 AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Personnel, rémunérations due	84 771	86 179
Etat, impôts et taxes	137 986	192 541
Créditeurs divers	24 239	24 026
Actionnaires, dividendes à payer	350 000	350 000
CNSS	56 747	43 946
Charges à payer	154 818	112 542
Total	808 561	809 234

B.14 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Emprunt courant liés au cycle d'exploitation	2 884 000	1 600 000
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	316 886	324 725
Échéances à moins d'un an sur emprunts Leasing	19 965	0
Total	3 220 851	1 924 725

B.15 CONCOURS BANCAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Chèques à payer	41 299	128 502
Banques TND	545 701	48 659
Total	587 000	177 161

R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**R.1 REVENUS**

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Chiffre d'affaires – local	16 283 451	13 403 781
Chiffre d'affaires – export	138 880	101 315
Total	16 422 331	13 505 096

R.2 ACHATS DE MATIERES ET D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Achat matières premières	7 426 042	5 373 510
Achat fournitures et consommables	2 305 380	2 299 566
Variation stocks matières	-55 813	-307 322
Achats d'études et de prestations de services	5 589	125 234
Achats de matériel, équipements et travaux	15 211	11 081
Total	9 696 409	7 502 069

R.3 CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Salaires	1 245 984	1 010 663
Charges sociales	150 808	124 117
Total	1 396 792	1 134 780
Désignation	Solde au	Solde au

	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements des immobilisations	558 385	467 887
Dotations aux résorptions des charges à répartir	162 550	240 524
Dotations aux provisions	80 833	0
Total	801 768	708 411

R.4 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Sous-traitance générale	168 000	84 001
Charges de location	98 508	72 586
Entretien et réparation	160 852	89 500
Primes d'assurances	34 212	33 860
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	190 192	188 050
Publicité, publication et relation publique	111 752	497 075
Déplacements, missions, réceptions	70 877	59 663
Frais de transport	15 018	12 944
Frais de télécommunication	72 356	67 142
Services bancaires et assimilés	58 777	49 781
Jetons de présence	52 500	43 750
Impôts et taxes	82 400	77 932
Total	1 115 444	1 276 284

R.5 CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Charges d'intérêts	439 348	328 335
Gains de changes	-68 086	-1 309
Pertes de changes	125 700	198 321
Total	496 962	525 347

R.6 PRODUITS DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Dividende	99 800	84 830
Intérêts de placements	147 175	108 081
Moins-value de cession de titres	-6 868	0
Total	240 107	192 911

R.7 IMPOT SUR LES BENEFICES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Impôts sur les sociétés	693 869	481 891
Contribution de solidarité sociale	28 075	24 380
Total	721 944	506 271

F. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**F.1 VARIATION DES STOCKS**

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubrique « Stocks »	1 963 151	1 904 896	58 255

F.2 VARIATION DES CREANCES

Désignations	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubrique « Clients »	5 677 920	7 178 085	-1 500 165

F.3 VARIATION DES AUTRES ACTIFS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubrique « Autres actifs courants »	1 882 937	1 971 125	-88 188

F.4 VARIATION DES FOURNISSEURS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Rubrique « Fournisseurs »	1 012 773	1 885 754	-872 981

F.5 VARIATION DES AUTRES PASSIFS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Rubrique « Autres passifs courants »	808 561	809 234	-673

F.6 VARIATION DES PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubrique « Placement & actifs financiers »	2 066 253	2 112 697	-46 444

F.7 DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	31/12/2019
Acquisition - Immobilisations incorporelles	-4 011
Acquisition - Immobilisations corporelles	-959 622
Total	-963 633

F.8 ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	31/12/2019
Variation de la rubrique « Immobilisations financières »	14 585
Décaissements - cautions	126 212
Total	140 797

F.9 Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubrique « Autres actifs non courants »	285 974	276 897	9 076
Dotation aux résorptions des charges à répartir			-162 550
Total			-153 474

F.10 Remboursement des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Variation
Rubrique « Emprunts »	683 440	931 907	-248 467
Variation des échéances à moins d'un an des emprunts			12 126
Total			-236 341

F.11 Variation provenant des crédits de gestion

Désignation	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Emprunt courant liés au cycle d'exploitation	2 884 000	1 600 000	1 284 000

F.12 TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE

Désignation	31/12/2018
Rubrique « Liquidité et équivalent de liquidités »	322 346
Rubrique « Concours bancaires »	-177 161
Total	145 185

F.13 TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	31/12/2019
Rubrique « Liquidité et équivalent de liquidités »	239 396
Rubrique « Concours bancaires »	-587 000
Total	-347 604

VIII. PARTIES LIEES

Les opérations et conventions réalisées au cours de l'exercice 2019 avec les parties liées sont détaillées comme suit :

1. La société CEREALIS a conclu un contrat de location avec la société BOLERIO portant sur une partie du local de l'usine de production, de cette dernière, sise à Goubellat pour la mise en place d'une unité de fabrication des snacks salés moyennant une rémunération mensuelle de 1 200 dinars hors taxes majorée de 10% l'an à partir du 1er janvier 2020. Le montant facturé par la société BOLERIO dans ce cadre s'élève à 14 400 dinars hors TVA au titre de l'année 2019.
2. La société CEREALIS a conclu une convention de prestations de services avec la société BOLERIO portant sur la mise à disposition, par cette dernière, d'une équipe de production qualifiée et l'exécution des travaux de sous-traitance convenus. Le montant facturé par la société BOLERIO dans ce cadre s'élève à 168 000 dinars hors taxes au titre de l'année 2019.
3. La société CEREALIS a réalisé, au cours de l'exercice 2019, des opérations de ventes avec la société INTER DISTRIBUTION pour un montant de 16 283 451 dinars hors taxes. Le solde du compte client INTER DISTRIBUTION présente, au 31 décembre 2019, un solde de 7 060 569 dinars.
4. La société CEREALIS a réalisé, au cours de l'exercice 2019, des opérations de ventes avec la société MAGHREB COMMERCE pour un montant de 138 880 dinars.
5. La société CEREALIS a donné sa caution solidaire aux banques qui ont accordé des crédits aux profits des sociétés filiales BOLERIO et INTERDISTRIBUTION.

SOCIETE - CEREALIS

Immeuble Cogem-rue du lac Mazurie

Les Berges du Lac Tunis

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en dinars)

Produits	2019	2018	Charges	2019	2018	Soldes	2019	2018
	Au 31/12/19	Au 31/12/18		Au 31/12/19	Au 31/12/18		Au 31/12/19	Au 31/12/18
Revenus et autres produits d'exploitation	16 422 331	13 505 096	ou (Déstockage de production)	114 068	-64 062		16 308 263	13 569 158
Production stockée								
Production immobilisée								
Total	16 422 331	13 505 096	Total	114 068	-64 062	• Production	16 308 263	13 569 158
Production	16 308 263	13 569 158	Achat consommés	9 696 409	7 502 069	• Marge sur coût matières	6 611 854	6 067 089
Marge sur coût matière	6 611 854	6 067 089	Autres charges externes	1 033 044	1 198 351		5 578 810	4 868 738
Quote-Part Subvention d'investissement	10 869						10 869	
Total	6 622 723	6 067 089	Total	1 033 044	1 198 351	• Valeur Ajoutée brute	5 589 679	4 868 738
Valeur Ajoutée Brute	5 589 679	4 868 738	Impôts et taxes	82 400	77 932			
			Charges de personnel	1 396 792	1 134 780			
Total	5 589 679	4 868 738	Total	1 479 192	1 212 712	• Excédent brut d'exploitation	4 110 487	3 656 026
Excédent brut d'exploitation	4 110 487	3 656 026	Autres charges ordinaires	14 914	24 020			
Autres produits ordinaires			Charges financières	356 655	417 265			
Produits des placements	99 800	84 830	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	801 768	708 411			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	721 944	506 271			
Total	4 210 287	3 740 856	Total	1 895 281	1 655 967	• Résultat net de l'exercice	2 315 006	2 084 888

I. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Désignation	Type	Valeur totale Au 31/12/2019	Tiers	Entreprises liées	Associé & Dirigeant
<u>Engagements donnés</u>	Garanties réelles (Hypothèques): Terrain, fonds de commerce et équipement	4 000 000	BTK		
		280 000	BTK		
		1 400 000	UIB		
		315 000	UIB		
	Garanties personnelles	1 350 000		INTER DISTRIUBUTION	
		2 130 000		BOLERIO	
Total Engagements donnés		9 475 000			
<u>Engagements reçus</u>	KARIM GAHBICHE	280 000	BTK		KARIM GAHBICHE
Total Engagements reçus		280 000			

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2019**

Messieurs les actionnaires

de la société CEREALIS

Rue du LAC TURKANA

1053 Tunis

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « **CEREALIS** » (la « société ») comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de.....	23 996 745 TND
Un chiffre d'affaires de.....	16 422 331 TND
Un résultat bénéficiaire de	2 315 006 TND

A notre avis, les états financiers de la société « CEREALIS » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur

ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Titres de participation

Selon la norme comptable n°7 relative aux placements, la société est tenue d'effectuer, à la date de clôture, une évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Cette évaluation est importante pour notre audit en ce qui concerne les participations ayant une valeur mathématique inférieure au coût d'acquisition.

Les informations fournies par la société sur la valorisation des titres de participation figurent à la Note « IV- Les bases de mesures », qui expliquent qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage et que les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions.

La société CEREALIS détient une participation de 90,5% au capital de la société BOLERIO comptabilisée pour un montant de 5 202 945 TND. Au 31 décembre 2019, la société BOLERIO présente des capitaux propres de 2 611 762 TND.

La direction de la société a estimé que la valeur d'utilité de la société BOLERIO est supérieure à son coût d'acquisition en s'appuyant sur une évaluation financière basée sur les cash-flows futurs ; de ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée. Le processus d'évaluation par la direction repose sur des hypothèses de rentabilité, lesquelles sont fondées sur les conjonctures économiques et de marché prévues à l'avenir.

Nos procédures d'audit consistent, entre autres, à vérifier la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par la société. A cet effet, des changements dans les hypothèses utilisées pourraient entraîner une dépréciation ultérieure des titres de participation BOLERIO.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle

interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 8 Mai 2020

Le Commissaire aux

Comptes Mohamed 

Triki

المعرف الجبائي: 1282439 C/A/P/000

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2019

Messieurs les actionnaires
de la société CEREALIS
Rue du LAC TURKANA
1053 Tunis

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2019

La direction de votre société ne nous a pas avisés de l'existence de nouvelles conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

II. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2019

La direction de votre société nous a avisés de l'existence de conventions et opérations réalisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2019. Elles sont présentées ci-après :

1. La société CEREALIS a conclu un contrat de location avec la société BOLERIO portant sur une partie du local de l'usine de production, de cette dernière, sise à Goubellat pour la mise en place d'une unité de fabrication des snacks salés moyennant une rémunération mensuelle de 1 200 dinars hors taxes majorée de 10% l'an à partir du 1er janvier 2020. Le montant facturé par la société BOLERIO dans ce cadre s'élève à 14 400 dinars hors TVA au titre de l'année 2019.
2. La société CEREALIS a conclu une convention de prestations de services avec la société BOLERIO portant sur la mise à disposition, par cette dernière, d'une équipe de production

qualifiée et l'exécution des travaux de sous-traitance convenus. Le montant facturé par la société BOLERIO dans ce cadre s'élève à 168 000 dinars hors taxes au titre de l'année 2019.

3. La société CEREALIS a réalisé, au cours de l'exercice 2019, des opérations de ventes avec la société INTER DISTRIBUTION pour un montant de 16 283 451 dinars hors taxes. Le solde du compte client INTER DISTRIBUTION présente, au 31 décembre 2019, un solde de 7 060 569 dinars.
4. La société CEREALIS a réalisé, au cours de l'exercice 2019, des opérations de ventes avec la société MAGHREB COMMERCE pour un montant de 138 880 dinars.
5. La société CEREALIS a donné sa caution solidaire aux banques qui ont accordé des crédits aux profits des sociétés filiales BOLERIO et INTERDISTRIBUTION.

III. Obligations et engagements envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société CEREALIS au titre de l'exercice 2019 totalise un montant brut de 92 000 Dinars. Il bénéficie en outre d'un forfait de carburant de 7 000 dinars par an.
2. La rémunération du directeur général servie au titre de l'exercice 2019 par la société CEREALIS et ses filiales totalise un montant brut de 454 602 Dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec un forfait de carburant de 11 400 Dinars par an ainsi que des frais de télécommunication pour un montant de 6 000 Dinars par an.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 8 Mai 2020

Le Commissaire aux

Comptes Mohamed

Triki

محمد التريكي
خبير محاسبي
عمارة بوقصاين - صفاقس
المعرف الجبائي: 1282439 C/A/P/000

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AMEN

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par Mme Dorsaf LITAIEM.

BILAN

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
AC1 <u>Portefeuille Titres</u>	4.1	<u>36 295 527,204</u>	<u>51 713 484,037</u>
a- Action et valeurs assimilées		1 802 380,664	103 928,080
b- Obligations et valeurs assimilées		34 493 146,540	51 609 555,957
AC2 <u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>9 271 640,929</u>	<u>6 353 153,413</u>
a- Placements monétaires	4.2	0,000	0,000
b- Disponibilités	4.3	9 271 640,929	6 353 153,413
AC4 <u>Autres actifs</u>	4.4	18 686,695	27 151,071
TOTAL ACTIF		45 585 854,828	58 093 788,521
<u>PASSIF</u>			
PA1 <u>Dettes sur Opérations de Pension livrée</u>	4.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2 <u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	<u>92 250,983</u>	<u>232 845,105</u>
a- Opérateurs créditeurs		92 250,983	232 845,105
PA3 <u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	<u>85 175,801</u>	<u>86 748,690</u>
a- Autres créditeurs divers		85 175,801	86 748,690
TOTAL PASSIF		177 426,784	319 593,795
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 <u>Capital</u>	4.8	43 364 662,770	55 300 757,825
CP2 <u>Sommes capitalisables</u>	4.9	<u>2 043 765,274</u>	<u>2 473 436,901</u>
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
b- Sommes capitalisables de l'exercice		2 043 765,274	2 473 436,901
ACTIF NET		45 408 428,044	57 774 194,726
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		45 585 854,828	58 093 788,521

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>2 788 117,803</u>	<u>3 269 063,176</u>
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>72 690,919</u>	<u>628 115,743</u>
	Total des revenus des placements	<u>2 860 808,722</u>	<u>3 897 178,919</u>
CH 3	<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>-451 101,533</u>	<u>-651 320,601</u>
	Revenu net des placements	<u>2 409 707,189</u>	<u>3 245 858,318</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>-80 923,035</u>	<u>-103 934,873</u>
	Résultat d'exploitation	<u>2 328 784,154</u>	<u>3 141 923,445</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>-285 018,880</u>	<u>-668 486,544</u>
	Sommes capitalisables de l'exercice	<u>2 043 765,274</u>	<u>2 473 436,901</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	<u>285 018,880</u>	<u>668 486,544</u>
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>	<u>-20 444,796</u>	<u>80 022,591</u>
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-119 081,389</u>	<u>-440 366,703</u>
	<u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-71,942</u>	<u>-155,145</u>
	Résultat net de l'exercice	<u>2 189 186,027</u>	<u>2 781 424,188</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN1</u> <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 189 186,027</u>	<u>2 781 424,188</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>2 328 784,154</u>	<u>3 141 923,445</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-20 444,796</u>	<u>80 022,591</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-119 081,389</u>	<u>-440 366,703</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-71,942</u>	<u>-155,145</u>
<u>AN3</u> <u>Transactions sur le capital</u>	<u>-14 554 952,709</u>	<u>12 858 888,223</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>52 306 109,819</u>	<u>65 263 606,858</u>
<u>Capital</u>	<u>48 595 112,771</u>	<u>62 093 531,102</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>-525 886,970</u>	<u>-90 636,875</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>4 236 884,018</u>	<u>3 260 712,631</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-66 861 062,528</u>	<u>-52 404 718,635</u>
<u>Capital</u>	<u>-62 191 980,334</u>	<u>-49 190 301,741</u>
<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>460 950,327</u>	<u>181 265,490</u>
<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>-5 130 032,521</u>	<u>-3 395 682,384</u>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>-12 365 766,682</u>	<u>15 640 312,411</u>
<u>AN4</u> <u>Actif net</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>57 774 194,726</u>	<u>42 133 882,315</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>45 408 428,044</u>	<u>57 774 194,726</u>
<u>AN5</u> <u>Nombre d'actions</u>		
a- <u>En début de l'exercice</u>	<u>1 337 094</u>	<u>1 013 791</u>
b- <u>En fin de l'exercice</u>	<u>1 008 341</u>	<u>1 337 094</u>
<u>Valeur liquidative</u>	<u>45,032</u>	<u>43,208</u>
<u>AN6</u> <u>Taux de rendement</u>	<u>4,22%</u>	<u>3,97%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNUELS ARRETES AU 31-12-2019

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE SICAV AMEN

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeur assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032.

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées	1	1 802 380,664
Obligations et Valeurs assimilés	2	34 493 146,540
Total		36 295 527,204

1- Actions et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
Amen première Sicav	17 507	1 800 768,450	1 802 380,664	3,97%
Total	17 507	1 800 768,450	1 802 380,664	3,97%

2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	25 449 034,752
Obligations (b)	9 044 111,788
Total	34 493 146,540

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 046 885,246	11,11%
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 508 439,344	3,32%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 948 216,066	6,49%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 495 327,869	3,29%
BTA052022	5 000	4 997 000,000	5 178 721,311	11,40%
BTA13042028	850	796 875,000	829 703,238	1,83%
BTA13042028A	2 500	2 327 500,000	2 431 753,282	5,36%
BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 938 442,702	4,27%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	967 621,242	2,13%
BTA13042028	3 150	2 953 125,000	3 103 924,452	6,84%
Total		24 691 200,000	25 449 034,752	56,04%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès de SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

	31/12/19	31/12/18
Montant	29 142,307	4 162,672

(b) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2019	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	10 000	400 000,000	402 656,000	0,89%	
ABSUB2016-11	5 000	200 000,000	201 328,000	0,44%	
AB 2009 CA	18 000	599 971,498	606 624,298	1,34%	
AB 2009 CB	13 000	433 319,248	440 640,848	0,97%	
AB 2010	2 000	79 998,001	81 785,201	0,18%	
AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	3 199 760,000	3 271 248,000	7,20%	
AB 2012B	9 000	270 000,000	275 479,200	0,61%	
AB 2012B	2 141	64 230,000	65 533,441	0,14%	
ATB 2009 TB1	5 000	250 000,000	257 040,000	0,57%	
ATB 2009 TB1	10 000	500 000,000	514 080,000	1,13%	
ATL SUB2017	10 000	1 000 000,000	1 013 296,000	2,23%	
ATTIJARI LEASING 2018	3 000	240 000,000	250 480,800	0,55%	
BH 2015AF	50 000	1 000 000,000	1 035 080,000	2,28%	
HL 2015/B	10 000	600 000,000	603 840,000	1,33%	
SERVICOM16 (1)	500	50 000,000	56 571,482	0,12%	
TOTAL		8 887 278,747	9 075 683,270	19,99%	
Décote sur Obligations Servicom 2016			-31 571,482		
TOTAL NET		8 887 278,747	9 044 111,788	19,92%	

(1) En raison des difficultés rencontrées par SERVITRA la filiale de SERVICOM spécialisée dans les Travaux publics et du non-paiement de l'échéance de février 2019, l'assemblée générale spéciale des détenteurs d'obligations a décidé dans sa réunion du 1^{er} octobre 2019 la restructuration de l'emprunt obligataire Servicom 2016 telle qu'elle a été proposée et approuvée par le conseil d'administration de la société Servicom dans sa réunion du 18 juillet 2019.

Cette restructuration se traduit par la modification du taux de l'emprunt (Fixe 11,6% au lieu de 8,2% et variable TMM+4,6% au lieu de TMM+3%), le paiement partiel des intérêts échus le 12/12/2019 à cette même date et le report du reliquat des intérêts sur les échéances à venir à partir du 12/12/2020 et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de l'année 2020. Selon les résolutions de la même assemblée, Servicom SA affectera à Sicav Amen, en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1^{er} rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

Au 12/12/2019, Servicom n'a pas procédé, comme convenu, au paiement partiel des intérêts échus à cette date. Les montants des intérêts non réglés à SICAV AMEN ainsi que ceux non échus s'élèvent au 31 décembre 2019 à 6.571 DT Dinars, ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. Le principal a également fait l'objet d'une décote à hauteur de 50%, soit 25.000 DT.

➤ Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt Obligataire	1 520 000,000
BTA	2 953 125,000
Titres OPCVM	24 759 236,221
TOTAL	29 232 361,221

➤ Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Titres OPCVM	23 058 431,691	22 940 884,012	-117 547,679
Emprunt Obligataire	6 901 075,047	6 900 839,320	-235,727
Actions	312,350	1 872,000	1 559,650
BTA	8 432 947,500	8 430 100,000	-2 847,500
TOTAL	38 392 766,588	38 273 695,332	-119 071,256

➤ Les remboursements des OBLIGATIONS au cours de l'exercice 2019 se sont élevés à 5.632.181,913 DT.

- La société Sicav Amen a réalisé des moins values sur remboursement d'Emprunts Obligataires totalisant 10,133 DT.

4.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique est nul au 31/12/2019.

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 9.271.640,929 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque		9 271 640,929	20,42%
TOTAL		9 271 640,929	20,42%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2019 18.686,695 DT contre 27.151,071 DT au 31/12/2018. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Intérêts courus sur comptes rémunérés	15 619,160	15 223,121
RS sur obligations	3 067,535	11 927,950
Total	18 686,695	27 151,071

4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2019.

4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Gestionnaire	14 303,124	9 637,431
Dépositaire	77 947,859	223 207,674
Total	92 250,983	232 845,105

4.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Etat	920,828	920,828
Retenue à la source	59 026,962	57 278,569
Jetons de présence	21 000,000	22 200,000
TCL	857,722	1 033,816
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000
CMF	3 370,289	5 115,477
Total	85 175,801	86 748,690

4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -12.365.766,682 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital	-13.801.402,333
Variation de la part du revenu	1.435.635,651

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2018 (1)	57 166 065,103 *
Variation de la part du capital (2)	-13 801 402,333
Souscriptions	48 595 112,771
Rachats	-62 191 980,334
Frais de négociation de titres	-71,942
VDE/titres.Etat	6 300,000
VDE / titres OPCVM	1 612,214
VDE / obligations	-26 105,200
+/-V réalisée emp.société	-245,860
+/- V réal/act.cote	1 559,650
+/- V réal/titres Etat	-2 847,500
+/- V réal/ titres OPCVM	-117 547,679
+/- V report/act.cote	-1 601,650
+/- V report/titres Etat	1 400,000
+/- V report/titres OPCVM	-2 050,160
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	-525 886,970
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	460 950,327
Capital au 31-12-2019 (1)+(2)	43 364 662,770

(*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 57 166 065,103 DT est constitué du capital au 31/12/2018 de 55 300 757,825 DT augmenté du montant net des sommes capitalisables pour un montant égal à 2 473 436,901 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de -608 129,623 DT.

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	-608 129,623	533 516,791
Résultat d'exploitation	2 328 784,154	3 141 923,445
Régularisation du résultat d'exploitation	-285 018,880	-668 486,544
Total	1 435 635,651	3 006 953,692

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	410
Nombre d'actionnaires entrants	20
Nombre d'actionnaires sortants	-69
Nombre d'actionnaires au 31-12-2019	361

4.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de l'exercice » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	2 328 784,154	3 141 923,445
Régularisation du résultat d'exploitation	-285 018,880	-668 486,544
Total	2 043 765,274	2 473 436,901

4.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Dividendes	273 024,254	379 954,385
Revenus des obligations	1 039 170,164	1 168 725,104
Revenus des BTA	1 475 923,385	1 720 383,687
Total	2 788 117,803	3 269 063,176

4.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements en compte courant à terme	0,000	332 582,086
Revenus des Certificats de dépôt	44 978,683	77 333,735
Revenus des Pensions livrées	0,000	170 963,428
Revenus du Compte rémunéré	27 712,236	47 236,494
Total	72 690,919	628 115,743

4.12- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2019.

4.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018 ;
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. Cette rémunération est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution . Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	106 161,641	142 457,209
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 750,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	315 189,892	479 113,392
Total	451 101,533	651 320,601

4.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance du CMF	52 973,445	71 226,589
Sces bancaires et assimilés	706,671	2 317,316
TCL	6 242,919	8 800,566
Jetons de présence	21 000,000	21 390,402
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000
Total	80 923,035	103 934,873

5. Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille- titres	2,765	2,445	1,957	1,507	1,324
Revenus des placements monétaires	0,072	0,470	0,388	0,329	0,392
Total des revenus des placements	2,837	2,915	2,345	1,836	1,716
Intérêts des mises en pension	0	0	-0,006	0	0
Charges de gestion des placements	-0,447	-0,487	-0,386	-0,321	-0,298
Revenu net des placements	2,390	2,428	1,953	1,515	1,419
Autres charges	-0,080	-0,078	-0,215	-0,053	-0,051
Résultat d'exploitation	2,310	2,350	1,738	1,462	1,367
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,283	-0,500	-0,088	0,066	0,054
Sommes capitalisables de l'exercice	2,027	1,850	1,65	1,528	1,421
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,283	-0,500	0,088	-0,066	-0,054

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres	-0,020	0,060	0,012	-0,043	0.141
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,118	-0,329	-0,219	-0,063	-0,235
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	-0,001
Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation	-0,138	-0,270	-0,207	-0,107	-0,094
Résultat net de l'exercice	2,171	2,080	1,531	1,356	1,273
Résultat non capitalisable de L'exercice	-0,138	-0,270	-0,207	-0,107	-0,094
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,064	0,068	-0,055	-0,007	-0,002
Sommes non capitalisables de l'exercice	-0,203	-0,202	-0,262	-0,114	-0,096
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	45,032	43,208	41,56	40,172	38,758
Ratio de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	-0,85%	0,91%	0,86%	0,85%	0,81%
autres charges/actif net moyen	-0,15%	0,15%	0,48%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	4,40%	4,41%	3,85%	3,86%	3,74%
Nombre d'actions	1 008 341	1 337 094	1 013 791	1 266 050	1 274 204
Actif net moyen	52 970 324	71 222 702	45 725 042	47 954 727	46 590 322

6. Evènements postérieurs à la clôture :

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

Le gestionnaire de Sicav Amen suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de SICAV AMEN ne peut pas être estimé de façon fiable. Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de SICAV AMEN réuni le 05 Mai 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos au 31 décembre 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- L'audit des états financiers de la Société Sicav Amen (la Société) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de 45.585.855 DT et un résultat de l'exercice de 2.189.186 DT;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I. – Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'Opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

3- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4- Nous attirons également l'attention sur la note 6 des états financiers où il est indiqué qu'en mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

Le gestionnaire de Sicav Amen suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière de SICAV AMEN ne peut pas être estimé de façon fiable. Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de SICAV AMEN réuni le 05 Mai 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

5- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le

compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

6- Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

7- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la

surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

3- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

-Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2019 20,34% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,34% au delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents ;

-la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 36.295.527 DT au 31 Décembre 2019, et représente une quote-part de 79,62% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,38% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents. ;

-la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par Sicav Amen et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 31 décembre 2019, à 5.345.295 DT, représentant ainsi une quote-part de 11,73% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 1,73% au delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 8 mai.2020

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2019 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank le 31 décembre 2018 annulant et remplaçant l'ancienne convention de dépôt pour la partie dépôt sans modification des prestations de dépôt ni de leur rémunération (l'ancienne convention comportait les prestations de dépôt et de distribution et a été scindée en deux conventions le 31/12/2018, voir B.2). En vertu de cette convention Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement une commission de dépôt TVA comprise de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Cette commission s'est élevée en 2019 à la somme de 29 750 Dt en toutes taxes comprises.

B.2- Convention de distribution conclue avec Amen Bank le 31 décembre 2018 annulant et remplaçant l'ancienne convention de dépôt pour la partie distribution sans modification des prestations de distribution ni de leur rémunération (l'ancienne convention comportait les prestations de dépôt et de distribution et a été scindée en deux conventions le 31/12/2018, voir B.1). En vertu de cette convention Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à la distribution. En contrepartie des services de distributeur exclusif des titres de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement une commission de distribution TVA comprise de de 0,595% de l'actif de Sicav Amen.

La rémunération d'Amen Bank en tant que distributeur s'est élevée à la somme de 315 189,892 DT en toutes taxes comprises pour l'exercice 2019.

B.3- Convention de gestion conclue avec Amen Invest et mise à jour le 31 décembre 2018 sans modification de son objet ni de la rémunération, en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement une commission de gestion calculée sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN.

La rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 106 161,641 DT en toutes taxes comprises pour l'exercice 2019.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Sicav Amen ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 8 mai.2020

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

Etats financiers annuels de SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN			
ARRETE AU 31 Décembre 2019			
<i>(unité : en Dinars Tunisien)</i>			
	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	6 339 031,954	8 295 875,069
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		6 339 031,954	8 295 875,069
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		564 308,945	184 490,681
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	4.3	564 308,945	184 490,681
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360
TOTAL ACTIF		6 903 393,259	8 480 418,110
PASSIF			
PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES		0,000	0,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	13 179,591	15 691,815
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	25 939,641	26 214,265
TOTAL PASSIF		39 119,232	41 906,080
ACTIF NET		6 864 274,027	8 438 512,030
CP1- CAPITAL	4.7	6 563 717,282	8 083 029,721
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	300 556,745	355 482,309
Sommes distribuables des exercices antérieurs		32,246	0,557
Sommes distribuables de l'exercice		300 524,499	355 481,752
ACTIF NET		6 864 274,027	8 438 512,030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		6 903 393,259	8 480 418,110

ETAT DE RESULTAT
DU 01-01-2019 AU 31-12-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	422 103,265	503 691,427
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		422 103,265	503 691,427
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	7 630,322	5 541,688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		429 733,587	509 233,115
CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION	4.6	-33 571,855	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-43 206,397	-56 806,284
REVENU NET DES PLACEMENTS		352 955,335	452 426,831
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-27 932,370	-31 409,561
RESULTAT D'EXPLOITATION		325 022,965	421 017,270
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-24 498,466	-65 535,518
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		300 524,499	355 481,752
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		24 498,466	65 535,518
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-8 167,487	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-21 768,500
Frais de négociation de titres		0,000	-466,467
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		316 855,478	398 703,117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01-01-2019 AU 31-12-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	316 855,478	398 703,117
Résultat d'exploitation	325 022,965	421 017,270
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-8 167,487	-79,186
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-21 768,500
Frais de négociation de titres	0,000	-466,467
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-290 492,400	-297 846,144
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 600 601,081	-3 652 640,628
SOUSCRIPTIONS	4 173 220,454	5 573 142,599
- Capital	4 037 124,795	5 418 535,730
- Régularisation des sommes non distribuables	-11 217,673	-7 906,972
- Régularisation des sommes distribuables	147 313,332	162 513,841
RACHATS	-5 773 821,535	-9 225 783,227
- Capital	-5 552 269,460	-8 918 305,085
- Régularisation des sommes non distribuables	15 217,386	11 976,690
- Régularisation des sommes distribuables	-236 769,461	-319 454,832
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 574 238,003	-3 551 783,655
AN4- ACTIF NET		
En début de l'exercice	8 438 512,030	11 990 295,685
En fin de l'exercice	6 864 274,027	8 438 512,030
AN5- NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	80 326	115 027
En fin de l'exercice	65 303	80 326
VALEUR LIQUIDATIVE	105,114	105,053
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,28%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2019 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 MARS 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2019** à **6 339 031,954** dinars contre **8295 875 ,069** dinars au **31/12/2018** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	166 500,000	168 344,000	2,452
AB SUB 2009/B TV	5 000	166 500,000	169 392,000	2,468
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	399 700,000	408 876,000	5,957
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	399 700,000	408 876,000	5,957
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	416 000,000	435 468,800	6,344
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	666 500,000	685 924,000	9,993
BNA SUB 2009	20 000	666 000,000	687 152,000	10,011
BTE 2010 CAT A TV	7 000	70 000,000	71 360,800	1,040
BTE 2011 09022032 6.25	5 000	325 000,000	339 512,000	4,946
BTE 2011 09022032 6.25	5 000	325 000,000	339 512,000	4,946
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	399 700,000	412 852,000	6,015
SUB AMEN BANK 2012	1 0000	300 000,000	306 248,000	4,461
SUB AMEN BANK 2012	22 223	666 690,000	680 574,930	9,915
UIB 2009/1	5 000	166 511,300	169 875,462	2,475
Total		5 133 801,300	5 283 967,992	76,978

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	432 250,754	6,297
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	622 813,208	9,073
Total	1 000	1 072 685,000	1 055 063,962	15,370

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2019 au 31/12/2019 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations des sociétés		1 915 580,600	1 915 580,600	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A 6.1 27012019	27/01/2019	71 380,000	71 380,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2 7 ans 5.9 30012019	30/01/2019	142 600,000	142 600,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM + 1.3 09022019	09/02/2019	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2019	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2019	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2019	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2019	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2019	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 10ANS 5.25%	15/09/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 TR A TV	17/09/2019	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2019	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2019	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2019	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7,65	30/10/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 28140 BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	15/11/2019	402 120,600	402 120,600	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2019	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		1 915 580,600	1 915 580,600	0,000

4.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 422 103,265 dinars pour la période du 1 er Janvier 2019 au 31 décembre 2019 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations		
- Intérêts	366 903,265	443 209,212
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	55 200,000	60 482,215
TOTAL	422 103,265	503 691,427

4.3 Note sur les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2019** à **564 308,945** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2019	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	563 049,121	8,203
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 259,824	0,018
Total des disponibilités	564 308,945	8,221

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2019** au **31/12/2019** s'élèvent à **7 630,322** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du compte de dépôt	3 852,999	4 997,984
Revenus des Certificats de Dépôt	3 777,323	543,704
TOTAL	7 630,322	5 541,688

4.5 Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2019** à **39 119,232** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Opérateurs Crédeurs	13 179,591	15 691,815
Gestionnaire	9 477,651	12 148,859
Dépositaire	3 701,940	3 542,956
Autres Crédeurs Divers	25 939,641	26 214,265
Commissaire aux comptes	15 803,134	15 802,411
Etat Impôts et Taxes	76,936	180,662
Conseil du Marché Financier	596,077	726,069
Publications diverses	3 885,461	3 285,349
Dividendes à payer	5 376,327	6 219,774
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	0,000
TOTAL	39 119,232	41 906,080

4.6 Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des mises en pension *	33 571,855	0,000
Intérêts des mises pension	33 571,855	0,000
Charges de gestion des placements	43 206,397	56 806,284
Commission de gestion	39 477,413	53 236,302
Commission de dépôt	3 728,984	3 569,982
Autres Charges	27 932,370	31 409,561
Honoraires du commissaire aux comptes	13 560,723	13 597,873
Redevances CMF sur les OPCVM	7 371,829	9 936,088
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 082,647	1 441,824
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	5 482,498	6 434,817
Frais Bancaires	32,967	** -1,041
Contribution Sociale de Solidarité	401,706	0,000
TOTAL	104 710,622	88 215,845

* Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de 120 jours avec un taux de 10%.

** Proviens essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

4.7 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018	
Montant	8 083 029,721
Nombre de titres	80 326
Nombre d'actionnaires	561
Souscriptions réalisées	
Montant	4 025 907,122
Régularisation des sommes non distribuables	4 037 124,795
Nombre de titres émis	-11 217,673
Nombre d'actionnaires nouveaux	40 029
	29
Rachats effectués	
Montant	-5 537 052,074
Régularisation des sommes non distribuables	-5 552 269,460
Nombre de titres rachetés	15 217,386
Nombre d'actionnaires sortants	-55 052
	-72
Capital au 31/12/2019	
Montant	6 563 717,282
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	6 567 885,056
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	0,000
Frais de négociation de Titres	-8 167,487
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Modification comptable	3 999,713
Nombre de titres	0,000
Nombre d'actionnaires	65 303
	518

4.8 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Résultats distribuables de l'exercice	325 022,965	421 017,270
Régularisations de l'exercice	-24 498,466	-65 535,518
Sommes distribuables de l'exercice	300 524,499	355 481,752
Sommes distribuables des exercices antérieurs	32,246	0,557
Sommes distribuables	300 556,745	355 482,309

5. AUTRES INFORMATIONS :

5.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	6,581	6,340	5,453	5,553	5,772
Intérêts des mises en pension	-0,514	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-0,662	-0,707	-0,686	-0,715	-0,704
REVENU NET DES PLACEMENTS	5,405	5,632	4,766	4,839	5,068
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,428	-0,391	-0,759	-0,286	-0,203
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,977	5,241	4,007	4,553	4,865
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,375	-0,816	-0,624	-0,909	-0,940
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,602	4,425	3,383	3,643	3,924
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,375	0,816	0,624	0,909	0,940
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,125	-0,001	-1,627	0,073	0,106
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-0,271	1,613	-0,078	-0,061
Frais de négociation de titres	0,000	-0,006	-0,011	-0,008	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,125	-0,278	-0,025	-0,013	0,045
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,852	4,964	3,982	4,540	4,909
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de L'exercice	-0,125	-0,278	-0,025	-0,013	0,045
Régularisation du résultat non distribuable	0,061	0,051	0,004	0,007	-0,012
Sommes non distribuables de L'exercice	-0,064	-0,227	-0,021	-0,006	0,033
Distribution de dividendes	4,425	3,384	3,643	3,924	3,863
VL	105,114	105,053	104,239	104,52	104,806
Ratios de Gestion des Placements					
	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,586%	0,572%	0,556%	0,550%	0,544%
Autres Charges / Actif net moyen	0,379%	0,316%	0,615%	0,220%	0,157%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	4,077%	3,578%	2,741%	2,802%	3,029%

*L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365 jours

5.2 Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3 Rémunération du dépositaire :

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2019 sont de 13 561 dinars TTC.

5.5 Redevance CMF sur les OPCVM :

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.6 Etat Impôts et Taxes :

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.7 Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.8 Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toute fois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 91,825% de l'actif total au 31 Décembre 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 8,174 % de l'actif total au 31 Décembre 2019. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », la « Banque de Tunisie et des Emirats » et l'« Arab Tunisian Bank » représentent respectivement 31,033 %, 10,870% et 16,244% de l'actif total au 31 Décembre 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 23 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2019

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2019

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2019 s'élèvent à 39 477 dinars.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2019 s'élèvent à 3 729 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 23 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

MAC AL HOUDA FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 824.406, un actif net de D : 818.876 et un déficit de D : 7.822.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP », au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 21,19% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>549 676</u>	<u>525 111</u>
Actions, et droits rattachés		549 676	525 111
Placements monétaires et disponibilités		<u>274 730</u>	<u>348 348</u>
Placements monétaires	5	100 004	100 004
Disponibilités		174 726	248 344
TOTAL ACTIF		<u><u>824 406</u></u>	<u><u>873 459</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 684	2 867
Autres créditeurs divers	7	2 846	2 653
TOTAL PASSIF		<u>5 530</u>	<u>5 520</u>
ACTIF NET			
Capital	8	849 416	909 885
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(39 899)	(43 404)
Sommes distribuables de l'exercice		9 359	1 458
ACTIF NET		<u>818 876</u>	<u>867 939</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>824 406</u></u>	<u><u>873 459</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>22 722</u>	<u>15 785</u>
Dividendes		22 722	15 785
Revenus des placements monétaires	10	<u>1 603</u>	<u>1 515</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 325	17 300
Charges de gestion des placements	11	(10 949)	(12 033)
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 376	5 267
Autres charges	12	(3 995)	(4 007)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 381	1 260
Régularisation du résultat d'exploitation		(22)	198
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 359	1 458
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		22	(198)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		26 249	(40 418)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(40 739)	93 360
Frais de négociation de titres		(2 713)	(3 848)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(7 822)	50 354

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(7 822)	50 354
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	9 381	1 260
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 249	(40 418)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(40 739)	93 360
Frais de négociation de titres	(2 713)	(3 848)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(41 241)	(47 020)
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(44 415)	(46 835)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 149	(2 737)
- Régularisation des sommes distribuables	2 025	2 552
VARIATION DE L'ACTIF NET	(49 063)	3 334
ACTIF NET		
En début d'exercice	867 939	864 605
En fin d'exercice	818 876	867 939
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	5 900	6 220
En fin d'exercice	5 612	5 900
VALEUR LIQUIDATIVE	145,915	147,108
TAUX DE RENDEMENT	(0,81%)	5,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC AL HOUDA FCP est un fonds commun de placement islamique de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et la loi n° 2013-48 du 9 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution, soit le 22 septembre 2010.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC AL HOUDA FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

3.3-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 549.676 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions, & droits rattachés		563 574	549 676	67,13%
CITY CARS	8 400	61 667	61 690	7,53%
DELICE HOLDING	4 367	50 192	45 495	5,56%
EURO CYCLES	4 100	70 826	76 957	9,40%
I.C.F	201	23 893	24 238	2,96%
S.A.H	6 925	80 825	82 047	10,02%
SOTIPAPIER	11 000	73 460	76 648	9,36%
SOTUVER	9 300	89 230	78 371	9,57%
TPR	4 905	26 450	23 250	2,84%
UNIMED	8 500	87 031	80 980	9,89%
TOTAL		563 574	549 676	67,13%
Pourcentage par rapport au total des actifs				66,68%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2018</u>	565 258	(40 147)	525 111	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	1 296 685		1 296 685	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(1 298 369)		(1 298 369)	(40 739)
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		26 249	26 249	
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2019</u>	563 574	(13 898)	549 676	(40 739)

Note 5 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 100.004 et représentent exclusivement des dépôts dans le cadre d'un contrat "Moudharaba" avec Banque ZITOUNA pour une durée de 3 mois à partir du 31/12/2019

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 2.684, contre D : 2.867 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	2 476	2 644
Rémunération du dépositaire	208	223
Total	2 684	2 867

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à D : 2.846, contre D : 2.653 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	2 688	2 486
Redevance du CMF	69	74
Retenue à la source	89	93
Total	2 846	2 653

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	909 885
Nombre de parts	5 900
Nombre de copropriétaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(44 415)
Nombre de parts rachetées	(288)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 249
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(40 739)
Régularisation des sommes non distribuables	1 149
Frais de négociation de titres	(2 713)

Capital au 31-12-2019

Montant	849 416
Nombre de parts	5 612
Nombre de copropriétaires	18

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 22.722, contre D : 15.785 au 31 décembre 2018 et englobent exclusivement les dividendes perçus sur les actions admises à la cote.

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 1.603, contre D : 1.515 au 31 décembre 2018, provenant exclusivement des dépôts dans le cadre d'un contrat "Moudharaba".

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 10.949, contre D : 12.033 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	9 954	10 939
Rémunération du dépositaire	995	1 094
Total	10 949	12 033

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 3.995, contre D : 4.007 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	2 995	2 509
Redevance du CMF	836	919
Services bancaires et assimilés	45	22
Impôt et taxes	119	75
Publicité et publication	-	402
Autres	-	81
Total	3 995	4 007

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	4,334	2,932	3,514	4,399	3,498
Charges de gestion des placements	(1,951)	(2,039)	(1,992)	(3,259)	(1,894)
Revenus net des placements	2,383	0,893	1,522	1,140	1,604
Autres charges	(0,712)	(0,679)	(0,797)	(0,714)	(0,473)
Résultat d'exploitation (1)	1,672	0,214	0,725	0,426	1,131
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,004)	0,034	(0,116)	0,388	(0,171)
Sommes distribuables de l'exercice	1,668	0,247	0,609	0,814	0,960
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4,677	(6,851)	(6,473)	11,202	(7,762)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(7,259)	15,824	(3,447)	14,320	2,906
Frais de négociation de titres	(0,483)	(0,652)	(0,477)	(1,011)	(0,801)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(3,065)	8,321	(10,397)	24,511	(5,657)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(1,394)	8,535	(9,673)	24,937	(4,526)
Droits de sortie	-	-	-	0,220	0,002
Résultat non distribuable de l'exercice	(3,065)	8,321	(10,397)	24,731	(5,655)
Régularisation du résultat non distribuable	0,205	(0,464)	0,709	(7,477)	0,230
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,861)	7,857	(9,688)	17,254	(5,426)
Valeur liquidative	145,915	147,108	139,004	148,084	130,016
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,33%	1,43%	1,39%	2,34%	1,43%
Autres charges / actif net moyen	0,49%	0,47%	0,56%	0,51%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,14%	0,17%	0,42%	0,59%	0,73%

13.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC AL HOUDA FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de surperformance fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé. Son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى

الى صندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2019/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فتتخصص في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد محمد النوري السيد منير قراجه



السيد أحمد جاب الله

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE : CEREALIS.SA

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1, rue du Lac Turkana Les Berges
du Lac 1053 Tunis.

La Société CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers Consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 04 Juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Mohamed TRIKI.

GROUPE - CEREALIS**Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE****BILAN CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2019	2018
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/19	Au 31/12/18
Actifs immobilisés			
Ecarts d'acquisition	1	1 799 957	1 915 352
Immobilisations incorporelles		274 201	270 191
Moins : amortissements		-200 686	-148 780
<i>S/Total</i>	2	<u>73 515</u>	<u>121 411</u>
Immobilisations corporelles		16 814 442	14 849 665
Moins : amortissements		-9 679 438	-8 347 227
<i>S/Total</i>	3	<u>7 135 004</u>	<u>6 502 438</u>
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		186 596	169 946
Moins : Provisions		-80 833	0
<i>S/Total</i>	4	<u>105 763</u>	<u>169 946</u>
Total des actifs immobilisés		9 114 239	8 709 147
Autres actifs non courants	5	328 046	385 740
Total des actifs non courants		9 442 285	9 094 887
ACTIFS COURANTS			
Stocks		3 184 505	3 224 429
Moins : Provisions		0	-29 693
<i>S/Total</i>	6	<u>3 184 505</u>	<u>3 194 736</u>
Clients et comptes rattachés		4 229 725	5 119 028
Moins : Provisions		-778 808	-731 178
<i>S/Total</i>	7	<u>3 450 917</u>	<u>4 387 850</u>
Autres actifs courants	8	3 294 610	2 863 247
Placements et actifs financiers	9	2 184 888	2 139 235
Liquidités et équivalens de liquidités	10	6 723 823	5 051 728
Total des actifs courants		18 838 743	17 636 796
Total des actifs		28 281 028	26 731 683

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2019 Au 31/12/19	2018 Au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889	4 888 889
Réserves consolidées		3 607 514	1 299 536
Autres capitaux propres		6 111 178	6 786 667
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		14 607 581	12 975 092
Résultat de l'exercice consolidé		3 263 567	2 766 594
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	17 871 148	15 741 686
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		331 014	298 346
Résultat des minoritaires		18 627	32 928
Total des intérêts minoritaires	12	349 641	331 274
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	1 357 257	1 471 039
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		1 357 257	1 471 039
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	1 882 644	3 179 602
Autres passifs courants	15	1 862 568	2 288 956
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	4 957 770	3 719 126
Total des passifs courants		8 702 982	9 187 684
Total des passifs		10 060 239	10 658 723
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		28 281 028	26 731 683

GROUPE - CEREALIS**Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE****ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars)

	Note	2019 Au 31/12/19	2018 Au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	31 806 184	29 160 811
Autres produits d'exploitation	2	78 570	135 293
Total des produits d'exploitation		31 884 754	29 296 104
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -	3	27 796	-276 213
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	17 676 755	15 847 581
Charges de personnel	5	3 601 913	2 923 207
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	1 715 599	2 113 394
Autres charges d'exploitation	7	3 640 465	3 990 313
Total des charges d'exploitation		26 662 528	24 598 282
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 222 226	4 697 822
Produits des placements		164 635	135 018
Charges financières nettes	8	1 029 880	998 105
Autres gains ordinaires	9	77 020	94 547
Autres pertes ordinaires	10	45 299	310 138
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 388 702	3 619 144
Impôt sur les bénéfices	11	991 113	704 227
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 397 589	2 914 917
Pertes extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		3 397 589	2 914 917
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	12	115 395	115 395
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		3 282 194	2 799 522
Quote-part des intérêts minoritaires	13	18 627	32 928
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 263 567	2 766 594

GROUPE - CEREALIS**Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars)

	2019 Au 31/12/19	2018 Au 31/12/18
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 282 194	2 799 522
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	1 715 599	2 113 394
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	115 395	115 395
. Variation des stocks	39 924	-701 186
. Variation des créances	889 303	148 026
. Variation des autres actifs	-431 363	-173 815
. Variation des fournisseurs	-1 296 958	176 446
. Variation des autres passifs	-427 143	157 663
. Variation des modifications comptables	-458 676	0
. Plus ou moins-value de cession d'immobilisations	0	-18 000
. Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	-78 570	-135 293
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	3 349 705	4 482 152
FLI FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 973 787	-1 513 231
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	18 000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-157 447	-116 139
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	140 797	99 368
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	-170 018	-357 068
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-2 160 455	-1 869 070
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions	0	0
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-733 333	-635 556
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-200	-170
- Encaissement provenant des subventions d'investissement	136 414	0
- Encaissement provenant des emprunts	785 214	1 401 495
- Remboursement des emprunts	-906 246	-1 049 235
- Variation provenant des crédits de gestion	1 284 000	-217 198
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	565 849	-500 664
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation		-805 244
VARIATION DE TRESORERIE	1 755 099	1 307 174
Trésorerie au début de l'exercice	6 591 046	5 283 872
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 346 145	6 591 046

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE 2019

I. PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « CEREALIS » est composé de quatre sociétés :

**CEREALIS
(Société mère)** La société CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Tebourba, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements.

**BOLERIO
(Société filiale)** La société BOLERIO est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Goubellat, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements et notamment ceux relatifs au développement régional.

**INER
DISTRIBUTION
(Société filiale)** La société INTER DISTRIBUTION est une société à responsabilité limitée spécialisée dans le commerce en gros des produits alimentaires. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et les textes en vigueur qui réglementent le commerce de distribution.

**ICEBERG
DISTRIBUTION
(Société filiale)** La société ICEBERG DISTRIBUTION est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la distribution et commerce en gros des produits alimentaires, produits cosmétiques et produits ménagers ainsi que tous autres produits liés. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et les textes en vigueur qui réglementent le commerce de distribution.

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
CEREALIS	-	100,00%	Société mère	Intégration globale
BOLERIO	77,97%	77,97%	Exclusif	Intégration globale
INTER DISTRIBUTION	99,80%	99,80%	Exclusif	Intégration globale
ICEBERG DISTRIBUTION	65%	64,87%	Exclusif	Intégration globale

III. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère et ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers consolidés du groupe sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Désignation	Taux
- Marque et brevet	33,33%
- Logiciel	33,33%
- Construction	4% à 5%
- Matériel et outillage d'exploitation	10% à 33,33%
- Matériel de transport	20%
- Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
- Mobilier de bureau	20%
- Matériel informatique	15% à 20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont le groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3. Charges reportées

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits du groupe et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

4. Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par le groupe, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

VI. FAITS MARQUANT

Contrôle douanier clôturé

Dans le cadre de l'amnistie prévue par l'article 73 de la loi de finances 2019, la société mère CEREALIS a signé le 25 décembre 2019 un arrangement avec la douane relatif à la régulation d'un ancien litige datant de l'année 2008. Les pénalités, droits et taxes non récupérables payés totalisant

285 971 Dinars ont été comptabilisés en modifications comptables affectant les résultats reportés conformément aux dispositions de la norme comptable n° 11 relative aux modifications comptables.

Contrôle fiscal clôturé

La société mère CEREALIS a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 à 2018 ayant dégager une notification de résultat en date du 25 décembre 2019 faisant ressortir un montant à payer de 21 834 Dinars et une réduction du crédit d'IS de 121 210 Dinars. La perte liée au control fiscal s'élevant à 143 044 Dinars a été comptabilisée en modifications comptables affectant les résultats reportés conformément aux dispositions de la norme comptable n° 11 relative aux modifications comptables.

VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le premier trimestre 2020 s'est caractérisé par le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde qui risque d'avoir des répercussions désastreuses sur l'ensemble de l'économie mondiale. Toutefois, la direction du groupe CEREALIS estime que ladite pandémie ne devra pas impacter d'une manière significative le secteur agroalimentaire sur le marché local.

En outre, et dans le cadre des efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liées aux différents secteurs d'activité.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers consolidés clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel sur les exercices futurs ne peut être faite d'une manière raisonnable.

VIII. PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1. L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

2. L'intégration des comptes

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

3. L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

4. Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

5. Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société CEREALIS a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

6. Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de CEREALIS dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents. Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IX. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1 ECART D'ACQUISITION

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	577 064	577 064
Ecarts d'acquisition - Bolério	1 730 834	1 730 834
Sous total	2 307 898	2 307 898
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	-179 582	-149 652
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Bolério	-328 359	-242 894
Sous total	-507 941	-392 546
Total	1 799 957	1 915 352

B.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Logiciels	219 435	215 685
Marques et brevets	54 766	54 506
Sous total	274 201	270 191
Amortissements	-200 686	-148 780
Total	73 515	121 411

B.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Terrain	312 234	312 234
Construction	2 619 459	2 421 653
Matériel d'exploitation	7 047 327	6 365 884
Matériel de transport	5 361 279	4 467 140
Aménagement matériel de transport	178 556	106 172
Agencement, aménagement & installation	557 781	537 976
Équipement de bureau	134 247	123 831
Matériels informatiques	440 713	303 367
Autres immobilisations corporelles	73 901	51 707
Immobilisations en cours	88 945	159 701
Sous total	16 814 442	14 849 665
Amortissements	-9 679 438	-8 347 227
Total	7 135 004	6 502 438

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE - CEREALIS
Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE

Désignation	Valeurs Brutes					Amortissements				VCN
	31/12/2018	Acquisition	Cession	Reclassement	31/12/2019	31/12/2018	Dotation	Cession	31/12/2019	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>										
Logiciels	215 685	3 750	0	0	219 435	104 812	45 871	0	150 683	68 752
Marques et brevets	54 506	260	0	0	54 766	43 968	6 035	0	50 003	4 763
Sous Total	270 191	4 010	0	0	274 201	148 780	51 906	0	200 686	73 515
<u>Immobilisations Corporelles</u>										
Terrain	312 234	0	0	0	312 234	0	0		0	312 234
Construction	2 421 653	197 806	0	0	2 619 459	945 361	127 076		1 072 437	1 547 022
Agencement, aménagement & installation	537 976	19 805	0	0	557 781	347 953	39 971		387 924	169 857
Matériel d'exploitation	6 365 884	681 443	0	0	7 047 327	3 418 542	629 264		4 047 806	2 999 521
Matériel de transport	4 467 140	899 139	-5 000	0	5 361 279	3 316 909	422 362	-5 000	3 734 271	1 627 008
Aménagement matériel de transport	106 172	72 384	0	0	178 556	57 854	59 497		117 351	61 205
Equipement de bureau	123 831	10 416	0	0	134 247	99 859	6 899		106 758	27 489
Matériels informatiques	303 367	137 346	0	0	440 713	146 099	40 054		186 153	254 560
Autres immobilisations corporelles	51 707	22 194	0	0	73 901	14 650	12 088		26 738	47 163
Immobilisations en cours	159 701	0	0	-70 756	88 945	0	0		0	88 945
Sous Total	14 849 665	2 040 533	-5 000	-70 756	16 814 442	8 347 227	1 337 211	-5 000	9 679 438	7 135 004
TOTAL	15 119 856	1 973 787	-5 000	-70 756	17 088 643	8 496 007	1 389 117	-5 000	9 880 124	7 208 519

B.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Dépôt et cautionnement	184 196	167 546
Titres de participation	2 400	2 400
Sous total	186 596	169 946
Moins : Provisions	-80 833	0
Total	105 763	169 946

B.2 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Charges à répartir brutes	3 252 224	3 082 206
Résorptions des charges à répartir	-2 924 178	-2 696 466
Total	328 046	385 740

B.3 STOCK

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Stocks matières premières	1 398 245	1 005 006
Stocks de produits finis	718 305	725 872
Stocks de marchandise	36 075	0
Stocks d'emballages	1 031 880	1 493 551
Sous total	3 184 505	3 224 429
Moins : Provisions	0	-29 693
Total	3 184 505	3 194 736

B.4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Clients ordinaires	2 464 860	4 724 731
Clients effets à recevoir	1 446 957	161 185
Clients créditeurs	-5 457	-5 457
Clients factoring	323 365	238 569
Sous total	4 229 725	5 119 028
Provisions sur créances douteuses	-778 808	-731 178
Total	3 450 917	4 387 850

B.5 AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Prêts au personnel	14 160	21 100
Personnel, avances et acomptes	11 615	15 830
Fournisseurs avances	21 060	24 274
Etat, Crédit de TVA	0	4 570
Etat, Crédit d'Impôt	3 024 283	2 683 569
Débiteurs divers	16 088	9 294
Charges constatées d'avance	74 359	52 580
Produits à recevoir	133 045	52 030
Total	3 294 610	2 863 247

B.6 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Placements	2 000 000	2 000 000
SICAV & titres cotés	132 208	139 235
Intérêts constatés d'avance sur crédits	43 577	0
Intérêts courus sur placement	9 103	0
Total	2 184 888	2 139 235

B.7 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Chèques à encaisser	4 662 256	3 364 699
Banques	1 230 167	1 222 470
Caisse	271 872	242 575
Factoring	552 630	221 984
Blocage et déblocage	6 810	0
Intermédiaire en bourse	88	0
Total	6 723 823	5 051 728

B.8 CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Capital social	4 888 889	4 888 889
Réserves consolidées	3 607 514	1 299 536
Réserve spéciale d'investissement	3 240 000	3 240 000
Prime d'émission	2 813 334	3 546 667
Subvention d'investissement	57 844	0
Sous total	14 607 581	12 975 092
Résultat consolidé	3 263 567	2 766 594
Total	17 871 148	15 741 686

B.9 INTERETS MINORITAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Réserves des minoritaires	331 014	298 346
Résultat des minoritaires	18 627	32 928
Total	349 641	331 274

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

GROUPE - CEREALISSiège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**
(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Capital social	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Réserve spéciale d'investissement	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total	
Capitaux propres au 31/12/2018	4 888 889	3 546 667		0	3 240 000	1 299 536	2 766 594	15 741 686	298 346	32 928	331 274
Affectation du résultat de l'exercice 2018							0				0
<i>Résultats reportés</i>					2 766 594	-2 766 594	0	32 928	-32 928		0
<i>Dividendes</i>		-733 333					-733 333				0
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés							0	-200			-200
Variation de périmètre Bolério							0				0
Intégration au périmètre Iceberg Distribution							0				0
Modifications comptables						-458 616	-458 616	-60			-60
Subvention d'investissement de mise à niveau			136 414				136 414				0
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat			-78 570				-78 570				0
Résultat de l'exercice 2019						3 263 567	3 263 567		18 627		18 627
Capitaux propres au 31/12/2019	4 888 889	2 813 334	57 844	3 240 000	3 607 514	3 263 567	17 871 148	331 014	18 627		349 641

B.4 EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Emprunts bancaires	615 021	1 081 931
Emprunts Leasing	742 236	389 108
Total	1 357 257	1 471 039

B.5 FOURNISSEURS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Fournisseurs d'exploitation	1 049 719	1 553 462
Fournisseurs factures non parvenues	12 713	0
Fournisseurs effets à payer	820 212	1 626 140
Total	1 882 644	3 179 602

B.6 AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Personnel, rémunérations dues	242 076	201 519
Etat impôts et taxes	358 981	943 502
CNSS	136 259	111 403
Créditeurs divers	18 698	13 282
Dividendes à payer	551 160	550 790
Charges à payer	384 211	307 306
Comptes courants associés	16 905	18 779
Intérêts courus sur comptes courants	24 000	24 000
Clients avances et acomptes	122 169	118 375
Produits constatés d'avance	8 109	0
Total	1 862 568	2 288 956

B.7 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Intérêts courus	375	1 130
Chèques à payer	225 178	264 596
Échéances à moins d'un an leasing	393 919	241 015
Échéances à moins d'un an emprunt	403 910	564 064
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	3 597 000	2 313 000
Découverts bancaires	337 388	335 321
Total	4 957 770	3 719 126

R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**R.1 REVENUS**

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Chiffre d'affaires	31 806 184	29 160 811
Total	31 806 184	29 160 811

R.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Quote-part subvention d'investissement	78 570	135 293
Total	78 570	135 293

R.3 VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Variation des stocks des produits finis et des encours "Céréalis"	114 068	-64 062
Variation des stocks des produits finis et des encours "Bolério"	-86 272	-212 151
Total	27 796	-276 213

R.4 ACHATS DE MATIERES ET D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Achats stockés de matières premières	8 507 956	6 806 408
Achats stockés packaging	322 947	935 942
Achats emballages	2 000 999	1 844 997
Achats de marchandises locales	3 771 121	4 115 735
Achats de fournitures consommables	535 148	1 432
Achats de travaux et petits équipements	29 145	24 454
Achats d'études et prestations de services	69 132	183 243
Achats non stockés de matières et fournitures	164 671	139 819
Droit de douane	973 825	598 426
Frais de transit	98 523	69 298
Frais de transport sur importation	328 808	215 525
Variation de stocks de matières	-17 565	108 656
Carburants	467 962	476 517
Électricité & Gaz	424 083	327 129
Total	17 676 755	15 847 581

R.5 CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Salaires et compléments de salaires	3 215 277	2 605 244
Charges sociales	386 636	317 963
Total	3 601 913	2 923 207

R.6 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	51 906	30 946
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	1 337 211	1 340 695
Dotation aux résorptions des charges à répartir	227 712	393 891
Dotation aux provisions des créances clients	314 401	488 169
Dotation aux provisions stock	0	29 693
Dotation aux provisions immobilisations financières	80 833	0
Reprise sur provision client	-266 771	-170 000
Reprise sur provision stock	-29 693	0
Total	1 715 599	2 113 394

R.7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Locations	155 760	120 438
Entretiens et réparations	450 315	370 941
Primes d'assurance	233 237	215 208
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	294 073	362 982
Publicités & relations publiques	1 749 554	2 288 537
Dons et Subventions	5 665	21 808
Transports	150 425	187 410
Déplacements, Missions et Réceptions	116 592	84 390
Frais Postaux & Télécommunications	80 964	80 332
Services bancaires et assimilés	102 692	67 354
Jetons de présence	52 500	0
Impôts et Taxes	246 251	186 110
Autres services extérieurs	2 437	4 803
Total	3 640 465	3 990 313

R.8 CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Charges d'intérêts	646 670	540 177
Intérêts sur factoring	248 546	205 031
Intérêts sur leasing	63 354	53 058
Pertes de change	142 036	202 455
Gains de change	-70 726	-2 616
Total	1 029 880	998 105

R.9 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Plus values sur cession d'immobilisations	0	18 000
Gains sur éléments non récurrents	77 020	76 547
Total	77 020	94 547

R.10 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Pertes sur éléments non récurrents	45 299	266 388
Jetons de présence	0	43 750
Total	45 299	310 138

R.11 IMPOT SUR LES BENEFICES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Impôts sur les sociétés	952 685	672 042
Contribution de solidarité sociale	38 428	32 185
Total	991 113	704 227

R.12 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Dotations aux amortissements Goodwill - Titres Inter distribution	28 853	28 853
Dotations aux amortissements Goodwill - Titres Bolério	86 542	86 542
Total	115 395	115 395

R.13 QUOTE-PART DES INTERETS MINORITAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Quote-part des minoritaires - Société BOLERIO	24 062	34 365
Quote-part des minoritaires - Société INTER DISTRIBUTION	1 900	1 121
Quote-part des minoritaires - Société ICEBERG DISTRIBUTION	-7 335	-2 558
Total	18 627	32 928

F. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Liquidités et équivalents de liquidités	6 723 823	5 051 728
Placements et actifs financiers	2 184 888	2 139 235
Concours bancaires et autres passifs financiers	-4 957 770	-3 719 126
<i>Ajustements</i>		
Échéances à moins d'un an leasing	393 919	241 014
Échéances à moins d'un an emprunt	403 910	564 064
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	3 597 000	2 313 000
Intérêts courus	375	1 131
Total trésorerie fin de période	8 346 145	6 591 046

X-SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

(Exprimé en dinars)

Produits		Charges	Soldes	2019 Au 31/12/19	2018 Au 31/12/18
Revenus et autres produits d'exploitation	31 884 754	ou (Déstockage de production)	27 796		
Production stockée	0				
Production immobilisée	0				
Total	31 884 754	Total	27 796	• Production	31 856 958
Production	31 856 958	Achat consommés	17 676 755	• Marge sur coût matières	14 180 203
Marge sur coût matière	14 180 203	Autres charges externes	3 394 214		
Subvention d'exploitation	0				
Total	14 180 203	Total	3 394 214	• Valeur Ajoutée brute	10 785 989
Valeur Ajoutée Brute	10 785 989	Impôts et taxes	246 251		
		Charges de personnel	3 601 913		
Total	10 785 989	Total	3 848 164	• Excédent brut d'exploitation	6 937 825
Excédent brut d'exploitation	6 937 825	Autres charges ordinaires	45 299		
Autres produits ordinaires	77 020	Charges financières	1 029 880		
Produits des placements	164 635	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 715 599		
Transfert et reprise de charges	0	Impôt sur le résultat ordinaire	991 113		
Total	7 179 480	Total	3 781 891	• Résultat net des entreprises intégrées	3 397 589
Résultat net des entreprises intégrées	3 397 589	Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	115 395		
Total	3 397 589	Total	115 395	• Résultat net de l'ensemble consolidé	3 282 194
					2 799 522

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2019**

Messieurs les actionnaires

de la société CEREALIS

Rue du Lac Turkana

1053 Tunis

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2019, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société CEREALIS et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de.....	28 281 028 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de.....	3 263 567 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société CEREALIS et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états

financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Ecart d'acquisition (Goodwill)

Selon les normes comptables tunisiennes, le groupe est tenu d'amortir le Goodwill sur une base systématique sur sa durée d'utilité. La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice pour traduire le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs résultant du goodwill.

Les informations fournies par le groupe sur le goodwill figurent à la Note « VIII- Procédures suivies pour la préparation des états financiers consolidés », qui expliquent que le goodwill est amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, le groupe a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

Le solde du goodwill provenant des titres BOLERIO s'élève, au 31 décembre 2019, à 1 402 475 TND. Ladite filiale a enregistré auparavant des résultats déficitaires au titre de la période postérieure à la date d'acquisition.

La direction du groupe a réalisé un test de dépréciation et a estimé que la durée d'utilité attendue du goodwill n'est pas significativement différente des estimations antérieures. Le processus d'évaluation par la direction repose sur des hypothèses de rentabilité, lesquelles sont fondées sur les conjonctures économiques et de marché prévues à l'avenir.

Nos procédures d'audit consistent, entre autres, à vérifier la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par le groupe. A cet effet, des changements dans les hypothèses utilisées pourraient entraîner une dépréciation ultérieure des écarts d'acquisition provenant des titres BOLERIO.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société CEREALIS. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 8 Mai 2020

Le Commissaire aux
Comptes Mohamed

TRIKI

محمد التريكي
خبير محاسبي
عنهارة بوقمصان
المعرف الجبائي: 1282439 C/A/P/000